

# **AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

*MINUTES*

*DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SERVICE CIVIQUE*

*Séance plénière ordinaire du 10 mars 2020*

*10 ans du Service Civique*

Le 44<sup>e</sup> Comité stratégique du Service Civique s'est réuni le 10 mars 2020, de 10 heures à 13 heures 03, sous la présidence de Madame Béatrice ANGRAND.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance par la Présidente de l'Agence du Service Civique, Béatrice ANGRAND.
- 10 ans du Service Civique :
  - Témoignage de Martin HIRSCH, Directeur général de l'AP-HP, Président de l'Institut de l'engagement, Haut-commissaire à la Jeunesse (2009-2010), Président de l'Agence du Service Civique (2010-2013)
  - Intervention de Gabriel ATTAL, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
  - Échanges
- Approbation des minutes du précédent Comité stratégique et actualités de l'Agence.
- Retour sur les attentes formulées vis-à-vis du Comité stratégique et sur les propositions de contribution et projet de charte du Comité stratégique.
- Propositions de sujets à traiter en réunions techniques du Comité stratégique.
- Point sur les travaux du groupe de travail « Obligation de formation des 16-18 ans » - Unis- Cité et UNML.

#### **Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC, Béatrice ANGRAND**

La Présidente salue l'assemblée et remercie les participants d'être venus si nombreux. Elle remercie M. Martin HIRSCH, Directeur général de l'AP-HP et Président de l'Institut de l'engagement, ancien Haut-Commissaire aux solidarités actives et à la jeunesse, pour sa présence. Les circonstances actuelles font que M. Hirsch dispose de peu de temps. La Présidente lui donne donc tout de suite la parole en cette journée historique du 10 mars, dixième anniversaire de la promulgation de la loi qui a donné naissance à cet objet unique qu'est le Service Civique, cette invention extraordinaire dont il faut rappeler que les prémices sont nées dans la société civile, ce qui est une spécificité très forte. La Présidente ajoute que les théories systémiques des organisations montrent que pour rester en permanence créatifs et se renouveler, il faut régulièrement aller regarder dans l'histoire. C'est donc ce qu'elle propose de faire maintenant avec Martin HIRSCH, premier Président de l'Agence du Service Civique, qu'elle remercie vivement d'avoir trouvé le temps de venir à ce Comité stratégique pour parler d'histoire, et sans doute donner quelques idées pour l'avenir.

#### **10 ans du Service Civique**

Martin HIRSCH remercie la Présidente de l'avoir associé à ce Comité stratégique. L'intérêt des anniversaires est de permettre de se projeter dans l'avenir. Il exprime son bonheur de revoir beaucoup de visages connus et aimés, car selon lui, le Service Civique est avant tout un objet d'amour, au sens de l'amour de l'engagement.

Son premier contact personnel avec le Service Civique, le Service civil comme il s'appelait à l'époque - remonte à l'époque où il présidait Emmaüs France, lorsque l'équipe d'Unis-Cité lui avait proposé que quelques jeunes puissent faire leur mission à Emmaüs. Les questions difficiles de l'éventuelle concurrence faite par de jeunes volontaires aux bénévoles, du contenu de leurs missions et de l'impact de leur présence sur les bénévoles plus anciens ont bien sûr été posées par de nombreuses associations. Pourtant, on sentait d'emblée le potentiel fabuleux de ce projet. Martin HIRSCH rapporte un deuxième souvenir datant de la veille de sa nomination en tant que Haut-commissaire aux solidarités actives et à la jeunesse, au moment de sa passation de pouvoir avec Roselyne BACHELOT. Il raconte que celle-ci avait évoqué le Service Civique avec une forte réserve – lui préférant la mesure moins

coûteuse de l'établissement du vote à 16 ans. La réaction enthousiaste de jeunes consultés sur l'idée de la création d'un Service Civique fut déterminante pour lui. Un autre aspect extraordinaire de la longue période consacrée à forger le Service Civique a trait à la coopération étroite, la prise en compte de d'acteurs si divers et différents que sont la société civile, le gouvernement, les collectivités territoriales tous ensemble rassemblés vers l'objectif de créer une grande politique publique de jeunesse tirant les enseignements de ce qui s'était déroulé 4 ou 5 ans dans la foulée des annonces formulées lors la « crise des banlieues » mais resté sans suite. On disait à l'époque que la jeunesse ne souhaitait pas s'engager arguant que la mesure ne décollait pas. Mais c'était en réalité absolument l'inverse : sans publicité, moyens financiers ni organisation, aucun réceptacle n'avait été mis en place pour répondre concrètement cette envie d'engagement des jeunes.

Cette situation nourrissait par ailleurs le débat sur un Service Civil Obligatoire avec ce postulat récurrent que « si c'était volontaire, cela n'intéresserait pas les jeunes ». Pourtant, grâce à ce que l'on observait dans les associations, - ce que Monsieur HIRSCH avait observé lui-même chez Emmaüs - à savoir que de très nombreux jeunes étaient présents et manifestaient leur volonté de s'engager, un certain nombre de personnes ont compris que le problème n'était pas le défaut de volonté d'engagement des jeunes, mais bien celui de la capacité à accueillir cette volonté d'engagement. Ainsi, ils ont été nombreux à porter ce message, aussi bien au Parlement que devant les différents acteurs, dont les Maires. Il fallait expliquer que le sujet n'était pas d'obliger des jeunes à s'engager mais de savoir comment nous pouvions répondre à leur besoin d'engagement, ou même comment nous pouvions susciter l'envie de s'engager chez les jeunes pour lesquels ce n'est pas spontané, mais enfoui quelque part en eux, non révélé. Le tropisme naturel est un tropisme d'engagement. Ce qui vient d'être dit est une parenthèse dans cette phase de mobilisation actuelle face à l'épidémie extrêmement dangereuse, où l'on peut voir que ce qui ressort est le besoin, l'envie d'engagement. Les professionnels sont dans une phase où ils ont compris qu'on attendait le meilleur d'eux-mêmes et sont prêts à le donner malgré leurs difficultés, malgré leurs souffrances. Il y a dix ans, ce n'est pas parce que le chômage était à 15 ou 20 % chez les jeunes qu'ils n'avaient pas envie de s'engager et que donc, il ne fallait pas leur proposer de Service Civique.

Cela ne signifie que, par ailleurs, il ne fallait pas mettre en place des politiques pour l'emploi, de formation, etc., mais ce n'est pas parce qu'il y avait besoin d'emplois et de formations qu'il fallait mettre de côté, se priver, ou avoir des complexes à parler d'engagement et à proposer une formule d'engagement. Aujourd'hui, l'engagement existe en période calme, il doit aussi être promu en période de crise, en période difficile.

Voilà quelques souvenirs de ce collectif qui partageait les mêmes valeurs et qui a été amené à arbitrer des sujets difficiles. Le montant de l'indemnité par exemple a été diminué par rapport à ce qui était prévu pour les quelques milliers de volontaires en Service Civil. Cette démarche a été assumée collectivement, et Monsieur HIRSCH remercie les acteurs associatifs de l'avoir assumée avec lui. Ils l'ont fait pour deux raisons : d'une part, ils se sont dit que s'ils maintenaient l'indemnité au niveau précédent, cela aurait un impact sur le nombre de jeunes qui pourraient entrer en Service Civique, et d'autre part ils avaient un besoin vital d'atteindre un certain niveau de pénétration du Service Civique dans la jeunesse pour que celui-ci devienne irréversible. Si les arbitrages financiers n'avaient permis de proposer le Service Civique qu'à quelques milliers, cela aurait été facile de revenir sur ce dispositif par la suite. Martin HIRSCH explique que s'est jouée une sorte de course de vitesse à développer quantitativement le plus possible, sans jamais brader la qualité, afin de rendre le Service Civique irréversible. La deuxième difficulté majeure a aussi été d'introduire le fait que le Service Civique devait compter pour la retraite. On ne pouvait en effet pas demander à un jeune d'aller donner des mois ou un an de sa vie pour se retrouver plus tard pénalisé, au moment où lui seraient demandés des comptes sur ses points ou trimestres. Pour un jeune, cela ne veut pas dire grand-chose initialement mais cela le deviendrait et symboliquement c'était un sujet fondamental.

Martin HIRSCH explique l'évocation de ce type d'arbitrages parce qu'ils étaient difficiles à prendre en charge. De nombreux débats ont eu lieu, dont un qu'il se souvient avoir perdu : à la différence de Marie TRELLE-KANE et Unis-Cité, il était favorable à la possibilité d'un Service Civique dit « fractionné », en parallèle de la montée en charge. Il comprend leurs arguments et pense aujourd'hui que, dès lors qu'ils étaient suffisamment sûrs d'eux pour penser que le Service Civique non-fractionné allait monter en charge, il n'était pas absurde de permettre à des jeunes qui ne peuvent pas s'engager sur une longue période de pouvoir aussi rentrer dans le Service Civique. Aujourd'hui, Martin HIRSCH continue de suivre le Service Civique en étant recruteur de volontaires à l'AP-HP. Il a connu la période des hôpitaux

réfractaires à l'accueil de volontaires en Service Civique, qui considéraient que c'était mettre les volontaires en danger auprès des malades et prendre le risque de la colère des professionnels en leur demandant ce travail et ce temps supplémentaire d'accompagnement des volontaires. Il y a quelques jours, il était avec la Présidente de l'Agence à l'hôpital Rothschild où le Service Civique est désormais complètement intégré, adopté et provoque des choses formidables.

*Gabriel ATTAL entre dans la salle.*

La Présidente souhaite la bienvenue à Monsieur le Ministre. Elle résume l'intervention de Monsieur Martin HIRSCH. Elle accueille également un des alliés de Martin HIRSCH dans la bataille pour la loi de 2010, Jean-Benoît DUJOL, premier Directeur général de l'Agence du Service Civique, qui depuis s'est ouverte à l'Europe. Selon elle, il est intéressant que certains débats de l'époque évoqués par Martin HIRSCH trouvent encore écho aujourd'hui. Elle remercie Martin HIRSCH pour son intervention, contraint de quitter la réunion en raison d'obligations en lien avec la crise sanitaire actuelle.

*Applaudissements et départ de Monsieur Martin HIRSCH.*

La Présidente propose maintenant une projection dans l'avenir et donne la parole à Monsieur Gabriel ATTAL, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Gabriel ATTAL salue l'ensemble des participants au Comité stratégique et remercie la Présidente pour son accueil ainsi que Martin HIRSCH, dont les propos ont permis de les ramener quelques années en arrière et ainsi de mesurer le chemin parcouru. Gabriel ATTAL rappelle que Martin HIRSCH, comme Jean-Benoît DUJOL, font partie des pionniers, des explorateurs du Service Civique. Le fait de bénéficier de leur éclairage, leur regard sur les avancées enregistrées ainsi que sur les perspectives attendues est particulièrement utile et précieux. Il les remercie d'avoir fait du Service Civique ce qu'il est aujourd'hui avec tous les collaborateurs de l'Agence du Service Civique, que Monsieur ATTAL souhaite saluer, toutes les organisations partenaires et les responsables politiques qui soutiennent l'ASC depuis maintenant 10 ans. Certains d'entre eux ont commencé dans le secteur associatif et poursuivi dans le politique. Il pense notamment à Sylvain WASERMAN, aujourd'hui vice-président de l'Assemblée Nationale, député du Bas-Rhin. La situation sanitaire brûlante contraint à faire quelques acrobaties du point de vue de l'organisation du temps – Martin HIRSCH a dû les quitter pour rejoindre le Président de la République en déplacement – et des événements - la rencontre prévue à la fin du mois pour célébrer les 10 ans du Service Civique à l'Élysée avec un rassemblement de 1000 jeunes volontaires a dû être reportée. L'objectif de ce moment était de faire la lumière sur le Service Civique, d'en faire un moment médiatique, de communication, le Président de la République étant très attaché à cette politique publique. C'est pourquoi il est préférable de le reporter de quelques semaines ou quelques mois pour garantir un moment optimal de valorisation du Service Civique aux côtés du Président de la République.

Gabriel ATTAL souhaite profiter de sa présence à cette réunion du Comité stratégique pour faire un point d'étape sur le Service Civique aujourd'hui et se demander dans quelle direction nous souhaitons aller demain. En 10 ans, le Service Civique a acquis ses lettres de noblesse auprès des Français, auprès de l'écosystème de l'engagement, auprès de l'ensemble des pouvoirs publics, auprès des jeunes qui sont désormais très nombreux à avoir été volontaires et qui sont tous devenus des ambassadeurs du Service Civique pour que plus de jeunes encore puissent à leur tour le réaliser.

Grâce à ces plus de 400 000 jeunes qui ont effectué des missions depuis 2010, grâce aux tuteurs, aux organismes agréés – en 2018, c'était 54 000 tuteurs pour 11 000 organismes – nous sommes en train de consolider cette politique publique très forte dans notre pays. Gabriel ATTAL répète que le Service Civique est une formidable école de la vie qui attire chaque année toujours plus de jeunes pour qui les bénéfices sont incontestables. Même si tous les membres du Comité stratégique en sont déjà convaincus, il tient à le rappeler, et le fait, dès qu'il en a l'occasion, médiatiquement et politiquement. Il y a tout ce que le Service Civique apporte en termes quantifiables, mesurables : il pense notamment à l'insertion professionnelle, en particulier pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Les études réalisées par l'Agence du Service Civique disent que 87 % des DRH ont une image positive de cette expérience, estimant que l'expérience acquise est un réel atout pour le recrutement et apporte des compétences véritablement utiles pour leur parcours professionnel. Il s'agit là de compétences précieuses pour des jeunes qui n'ont parfois pas achevé leur scolarité et qui manquent de confiance en eux-mêmes. A une époque où l'on parle de plus en plus de l'importance des *soft skills*, l'expérience

acquise lors d'un Service Civique est une réelle plus-value pour les jeunes qui développent leurs capacités à être à l'écoute, à prendre la parole en public, à communiquer, à prendre des initiatives, à réagir face à l'urgence, à interagir avec des publics variés, à animer ou travailler avec une équipe. Le Service Civique est donc devenu un outil véritable d'éducation non formelle, et dans un monde où le numérique et la technologie transforment les métiers, ce qui finalement fait aujourd'hui la différence et devient presque le plus précieux dans le monde du travail, c'est l'humain, les compétences humaines.

Pour la puissance publique, il est devenu une très haute exigence, voire même une obligation, d'apporter ces compétences sociales, cette dimension humaine à tous les jeunes. Le Service Civique en est l'un des outils, si ce n'est même le principal. Il y a aussi, dans les apports du Service Civique, ce qui est moins quantifiable, ce qui est moins mesurable, mais tout de même palpable grâce aux études de l'Agence. Par exemple la gratification humaine pour les jeunes, la confiance qui est trouvée ou retrouvée : 9 jeunes sur 10 se déclarent satisfaits par le Service Civique et 94 % le recommanderaient à leurs amis.

Ces deux chiffres sont une vraie victoire et sont le fruit d'un travail commun de l'Agence, des tuteurs, des organismes d'accueil au bénéfice des jeunes. Certains décrocheurs qui ont tant besoin de vivre des expériences positives et leur apportent la preuve tangible – ne serait-ce que par le sourire d'une personne aidée – qu'ils ont quelque chose à apporter dans la société, qu'ils peuvent être utiles, qu'ils peuvent enrichir un collectif, que la société a besoin d'eux. D'autres qui ont un parcours scolaire plus classique et qui auraient pu enchaîner directement études et emploi trouvent dans l'expérience du SC une satisfaction réelle qui les confirme (ou non) dans leur orientation. Il y a aussi le bénéfice pour la société toute entière de pouvoir compter sur l'énergie, la créativité de 140 000 jeunes (l'an dernier), qui se sont engagés pour l'intérêt général partout en France.

C'est un bienfait considérable, difficilement quantifiable avec des indicateurs bruts. Monsieur ATTAL mesure quotidiennement – à l'occasion de déplacements, de rencontres avec les associations, avec un certain nombre de services publics – que le Service Civique permet à des projets d'une très grande utilité sociale, d'une très grande diversité de se déployer ou de simplement voir le jour, qu'il s'agisse de l'accompagnement des personnes à tous les âges de la vie, de la transition écologique, de la médiation culturelle, etc. Moyen d'insertion dans la cité de tous les jeunes quelle que soit leur origine, quel que soit leur niveau d'étude, qui viennent contribuer à l'intérêt général, le Service Civique est une clé dans le projet porté par le Président de la République pour la France : voir émerger dans notre pays une société de la confiance, de l'entraide, une société de l'engagement.

Si le Service Civique est une école de la vie, il est aussi une école de la détermination, de la persévérance, de la découverte et de l'estime de soi, une école de l'engagement. Chronologiquement, il indique que le Service Civique est très antérieur au projet présidentiel, mais force est de constater que le Président de la République, en plaçant cette société de l'engagement au cœur de son projet, a permis de poser une lumière nouvelle sur le Service Civique, et a en tout cas rappelé son importance dans l'accomplissement de ce projet.

Tout cela résume en quelques mots l'idée que Monsieur ATTAL se fait du Service Civique et il sait que cette vision est partagée par l'ensemble des membres présents au Comité stratégique. Le Service Civique est un moment clé dans la construction du parcours des jeunes, dans la structuration de ces jeunes en tant qu'adultes. Il est un levier majeur au service de l'inclusion professionnelle, un moyen enfin d'œuvrer pour l'intérêt général et de renforcer la cohésion nationale.

Se pose maintenant la question de l'avenir. Finalement, où voulons-nous emmener le Service Civique ?

Il est au cœur de la société d'engagement voulue par le Président de la République et Monsieur ATTAL souhaite redire clairement, simplement, explicitement qu'il n'y aura pas de réussite de la société d'engagement sans réussite du Service Civique et sans poursuite et progrès, sans amplification de celui-ci. Il ne doute pas un seul instant que le nombre de jeunes motivés par le Service Civique continuera d'augmenter régulièrement. C'est l'objet d'ailleurs d'un certain nombre de dispositions qui ont été prises et qui sont en train d'être prises dans le cadre de la scolarité pour renforcer la découverte de l'engagement à l'école. C'est un sujet sur lequel Gabriel ATTAL travaille avec Jean-Michel BLANQUER, pour revoir notamment l'enseignement moral et civique et faire en sorte qu'il donne lieu à davantage de contacts avec des associations, avec des expériences concrètes de l'engagement et de bénévolat en dehors des murs de l'école. Ce sont autant de moments où des plus jeunes pourront être

en contact avec de jeunes volontaires en Service Civique qui leur donneront l'envie de s'engager, leur feront découvrir très concrètement le Service Civique plus tôt qu'ils ne l'auraient découvert autrement.

C'est aussi l'enjeu du Service National Universel, puisque dans sa phase de cohésion, les jeunes vont être sensibilisés au Service Civique. Ils l'ont déjà été l'an dernier à l'occasion de la phase pilote du SNU. Pour y avoir participé l'an dernier dans tous les départements et avoir échangé avec les jeunes volontaires, Gabriel ATTAL rapporte que pour la plupart d'entre eux, ils découvraient l'existence du Service Civique. Cela ne veut pas dire qu'il faut attendre le SNU pour le leur faire découvrir. Des travaux sont d'ailleurs en cours au sein du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse et du Conseil supérieur des programmes pour que cela intervienne dès la scolarité. Mais force est de constater que grâce au SNU, beaucoup de jeunes ont découvert le Service Civique. En ayant eu l'occasion d'être en contact avec des jeunes en Service Civique, les jeunes SNU rencontrés ont déclaré avoir ressenti l'envie de le faire eux aussi, à l'issue du BAC ou avant.

On voit ainsi l'utilité toujours assumée du SNU comme vecteur d'engagement ; Gabriel ATTAL est convaincu que le SNU suscitera des vocations pour le Service Civique et que les deux avanceront de pair, main dans la main.

Pour toutes ces raisons, l'État est déterminé à poursuivre son effort. Depuis le début de ce quinquennat, le budget du Service Civique a augmenté de 125 millions d'euros, ce qui représente un engagement budgétaire considérable. Depuis 2010, ce sont 6000 jeunes accueillis la première année, 52 000 en 2015, 140 000 en 2019. L'augmentation est donc extrêmement forte, la croissance constante – ni le nombre de jeunes en Service Civique ni le budget de l'Agence n'ont jamais connu de baisse. En 2020, le budget franchit pour la première fois la barre symbolique des 500 millions d'euros ; c'est une situation enviée par d'autres ministères quand leurs budgets respectifs ont plutôt tendance à diminuer. Ce montant de 500 millions d'euros montre combien le Service Civique est une politique publique centrale considérable et majeure, qui va continuer d'augmenter.

De plus, selon Gabriel ATTAL, le défi majeur pour l'avenir partagé avec Béatrice ANGRAND et l'Agence, est surtout celui d'une très grande exigence, peut-être la plus grande de toutes : celle de la qualité des missions. Le risque comporté par toute « industrialisation » d'une politique publique, quand on passe de 6000 jeunes pour la première année à 140 000 l'an dernier et peut-être dans un an ou deux à 200 000 ou 250 000 jeunes est de perdre de vue la qualité des missions au dépend du volume et du nombre. La qualité doit être au rendez-vous !

Le défi tout d'abord de la qualité de l'accompagnement des structures par l'Agence pour définir et organiser des missions utiles à l'intérêt général, respectueuses des valeurs du Service Civique et enrichissantes pour les jeunes. Gabriel ATTAL ajoute qu'il est extrêmement heureux de l'arrivée de Béatrice ANGRAND et de David KNECHT, respectivement à la Présidence et à la Direction générale de l'Agence du Service Civique. Il a pu constater qu'en quelques mois, ils avaient repris cette mission de manière très dynamique, forte, y compris avec un regard nouveau et la capacité à interroger un certain nombre d'organisations, de pratiques et que, dans tous les cas, l'écoute et l'accompagnement des acteurs, en particulier les structures d'accueil caractérisent leur mode de fonctionnement.

Le second défi est celui de la qualité des missions. Il faut inlassablement s'assurer de la non-substitution à l'emploi, s'assurer que les missions sont pensées pour répondre à des besoins sociétaux en lien avec le public bénéficiaire et non en fonction des besoins structurels des organismes d'accueil. À ce titre, il précise que l'État s'est lui-même remis en question. Il ne s'agit pas de dire que seules les associations sont concernées, bien au contraire. Gabriel ATTAL l'a d'ailleurs exprimé publiquement dans une audition à l'Assemblée nationale, l'État doit faire les mêmes efforts, se poser les mêmes questions que les associations dans son utilisation du Service Civique. Un certain nombre de structures de l'État, de services publics accueillant des SC sont d'ailleurs en ce moment contrôlées en ce sens.

Il faut l'assumer, « accompagnement » signifie aussi « contrôle ». Il faut s'interroger sur la raison des déviations pointées par les contrôles. Peut-être s'agit-il de méconnaissance, d'incompréhension et si c'est le cas il faut mieux expliquer, mieux les accompagner. Si, en revanche, la raison d'un abus est que telle ou telle organisation utilise le Service Civique comme un emploi salarié à bas coût, il faut pouvoir sanctionner. La légitimité et la pérennité du Service Civique sont à ce prix. Sans aller jusqu'à la situation extrême d'une mission non conforme aux valeurs, il faut également s'assurer que la mission est, dans les faits, à la hauteur des attentes des volontaires en matière d'engagement civique et citoyen. Cette

question concerne tous les types de structures d'accueil. La déception d'un jeune en Service Civique est finalement ce que tous ici cherchent à éviter, parce que cela représente l'échec de leurs ambitions et de leurs missions. C'est le rôle des acteurs de s'assurer que cet engagement ne sera pas déçu.

Le troisième défi est celui de la qualité de l'accueil des jeunes dans les structures. Celles-ci doivent absolument continuer à emmener les jeunes vers un avenir meilleur pour eux et surtout leur donner confiance. C'est tout le défi de la formation des tuteurs. Sans eux, il n'y a pas de Service Civique possible, et qui dit augmentation du nombre de jeunes en missions, qui dit progression du Service Civique, dit augmentation et progression de la formation des tuteurs. Cet objectif figure clairement dans le plan d'action de l'Agence et son budget.

Enfin, Gabriel ATTAL souhaite aborder un quatrième défi qu'il tient à partager avec les membres du Comité stratégique : la lisibilité et l'accessibilité du Service Civique. Pour les jeunes décrocheurs, ceux précisément pour lesquels il est le plus utile – même s'il l'est pour tous les jeunes (commencer à considérer qu'il serait plus utile pour certaines personnes que pour d'autres ce serait déjà revenir sur la vocation universelle du Service Civique)- pour ceux qui étaient peut-être au départ moins destinés à faire un Service Civique et pour qui le changement dans la trajectoire est le plus fort, le Service Civique reste parfois trop peu lisible, trop éloigné. Quand bien même les associations se mobilisent et ciblent en particulier ces publics et sont soutenues pour continuer à le faire, il faut garantir que l'accès ne soit pas complexe, tandis qu'il doit être justement un outil d'intégration sociale et de lutte contre les discriminations. C'est vrai pour les jeunes décrocheurs éloignés, mais cela vaut également pour les jeunes des zones rurales, des quartiers prioritaires et évidemment pour les jeunes en situation de handicap.

Ces derniers ont d'ailleurs été au centre de l'expérimentation Cap sur l'engagement, qui a pour objectif de répondre à l'objectif très volontariste d'augmenter nettement la part des jeunes en situation de handicap engagés dans un Service Civique. Un territoire pilote a été défini, qui est celui de la Loire-Atlantique avec un collectif d'associations qui se sont impliquées et ont suivi une cohorte de jeunes. Le travail depuis un an a été d'identifier l'ensemble des freins qui empêchent l'accès des jeunes en situation de handicap au Service Civique et d'identifier tous les leviers qui pourront être utilement actionnés partout sur le territoire. Gabriel ATTAL attend beaucoup de cette démarche qui devra aider à identifier les bonnes pratiques et d'essayer ensuite sur tout le territoire national pour un meilleur accès de ces jeunes.

Pour conclure, Gabriel ATTAL remercie l'ensemble des participants pour leur grande implication. Il souhaite redire combien être en charge du Service Civique est un trésor. Ses déplacements autour du Service Civique lui font découvrir des situations qui donnent espoir et confiance en l'avenir. C'est une chance. Si cela lui arrive bien sûr de rencontrer des personnes en grande difficulté, dans la plupart des cas il rencontre des jeunes qui donnent de leur énergie, ont le sens de l'intérêt général s'investissent avec optimisme pour la médiation numérique en direction des personnes âgées ou encore de la médiation culturelle auprès de publics plus jeunes autour du cinéma. C'est aussi voir de jeunes ambassadeurs de la transition écologique se rendre chez les Français pour les aider, les accompagner autour de ces enjeux. C'est de voir, en ce moment, des jeunes dans des EHPAD et des maisons de retraite qui deviennent, à l'heure de la crise du Coronavirus, le seul lien avec l'extérieur dont bénéficient les personnes âgées. C'est voir des jeunes qui apportent de la vie dans des territoires, dans des foyers, dans des familles, des jeunes qui participent à ce grand projet de société de l'engagement. Cela représente une très grande satisfaction pour Gabriel ATTAL qui rappelle à la Présidente et à l'ensemble des équipes qu'ils peuvent compter sur sa détermination et sa mobilisation afin qu'ils puissent tous ensemble continuer à apporter cette joie partout dans les territoires et à faire progresser ce beau projet du Service Civique.

### *Applaudissements*

La Présidente remercie le ministre et souhaite un bon anniversaire collectif au Service Civique. Elle ouvre maintenant la discussion aux échanges, interventions et questions.

Anne-Claire DEVOGE, vice-Présidente du Mouvement associatif prend la parole et remercie le ministre pour ses mots. 10 ans de trajectoire engendrent une certaine fierté. Celle d'avoir su le faire ensemble,

de constater aujourd'hui ce que les jeunes sont devenus qui est la plus belle des réussites. Elle parle des jeunes qui ont été accueillis nombreux, mais aussi des tuteurs qui les ont accompagnés. Voir tout cela prendre essor en 10 ans la rend fière. En tant que représentante du collectif interassociatif, elle souhaite souligner les éléments apportés par le ministre au nom de la qualité de l'accompagnement des missions et des jeunes qui est leur principale préoccupation. Cela se situe dans un contexte de confrontation en ce début d'année à des difficultés majeures puisque les structures d'accueil et les tuteurs doivent faire face à une réduction de la durée des missions des jeunes avec une exigence de s'approcher plutôt des 6 mois pour les missions engagées dans le premier semestre et de 7 mois pour le second. Elle ne souhaite pas ternir l'ensemble des propos qui ont été tenus et qu'elle partage, mais à travers la dimension quantitative, la préoccupation des structures se concentre sur la nécessité d'inscrire les missions dans la durée, d'inscrire leur capacité à accueillir les jeunes dans cette durée. Les associations se posent aujourd'hui des questions sur leurs capacités à continuer d'accueillir ces jeunes. Cette question représente une difficulté de ce mois de mars. Madame DEVOSGES reprend les propos du ministre pour parler d'une motivation de plus en plus forte des jeunes qui se traduit par une demande croissante de leur part. Elle espère qu'ils vont pouvoir poursuivre les missions et l'accompagnement de qualité malgré cette question de la durée qui vient, pour eux, interroger la qualité des missions. Par ailleurs, une des propositions du Mouvement associatif serait d'enclencher assez vite la préparation du PLF 2021 pour qu'ils ne soient pas soumis à l'équation insupportable du plaidoyer qui vient d'être fait. Elle signale qu'ils souhaiteraient prendre rendez-vous assez vite pour pouvoir travailler sur le PLF 2021 et dépasser cette situation de seuil qui pour eux est extrêmement problématique.

La Présidente propose au collège des volontaires d'intervenir.

Maïa CISSE-DEJEAN, 22 ans, effectue sa mission de Service Civique à l'AP-HP en hospitalisation pédiatrique à domicile. Après avoir écouté les différentes interventions, elle revient sur le projet de réduire la durée du Service Civique à 6 ou 7 mois et indique que pour chacun des membres du collège des volontaires, concernant leurs missions qui leur sont propres, il n'y a pas de pertinence à effectuer ces missions en un temps plus court. Elle avait déjà parlé de son cas au dernier Comité stratégique : au commencement de sa mission, elle a disposé, avec son binôme, une période de 2 mois pour s'adapter à l'environnement, aux enfants, aux familles, à l'équipe soignante, et inversement. Ces deux mois sont logiques et nécessaires, pour elle et son binôme, ce milieu était totalement nouveau et à découvrir. Sans ces 2 mois, leur mission n'aurait pas pu être effectuée, car 6 mois de mission pour seulement 4 mois sur le terrain, ce n'est pas assez.

Komi Martin FOLLY effectue son Service Civique à Unis-Cité avec deux missions : une contre le gaspillage alimentaire et l'autre avec le programme Cinéma & Citoyenneté. Il souhaite revenir sur l'intervention du ministre qui posait la question de comment faut-il faire pour que le Service Civique soit reconnu par les jeunes élèves. Une étude a été réalisée au lycée Marcel Pagnol où il effectue sa mission. Un questionnaire a été adressé aux élèves les interrogeant sur leur connaissance, leurs intentions éventuelles et leur vision sur le Service Civique. 20 % ont connaissance du Service Civique. Dans ce sens, Komi Martin souhaite encourager le ministre à faire en sorte que les élèves connaissent suffisamment en amont les éléments clés du Service Civique, car c'est à ce moment-là qu'ils auront envie de s'engager.

Essohanam MALANLE, volontaire chez France Volontaires représente également les volontaires africains. Le volontariat est présent en Afrique depuis 2010, depuis, plusieurs volontaires africains ont fait leur Service Civique en France. Il prend la parole en tant que représentant du SC de réciprocité, en son propre nom et au nom de ces volontaires anciens comme actuels pour remercier le ministre et ses collaborateurs. Si ce dispositif n'existait pas, Essohanam ne serait probablement pas ici, au Comité stratégique. Si le pire est qu'un volontaire après son Service Civique soit déçu, pour sa part, il en est à 4 mois de sa mission et même s'il devait s'arrêter ici pour retourner chez lui, il serait gagnant. Il souhaite féliciter les acteurs et les encourager à faire encore mieux avec les 8 mois qui sont plus avantageux. Pour lui, en tant que jeune africain, Messieurs GODFRAIN et HIRSCH sont des exemples à suivre et ces modèles lui donnent des idées pour l'avenir, grâce à cette collaboration, au fait de les côtoyer, de les écouter. Le Togo qu'il représente à travers l'ANVT (Association Nationale du Volontariat au Togo) et l'Afrique sera aussi gagnante grâce à tout cela.

Brice HERMOSO, 22 ans, est volontaire au sein de l'association AFEV à Lyon. Sa mission consiste à faire du recrutement de bénévoles, les intéresser à l'engagement ainsi que d'organiser les Cordées de la réussite. Il partage le point de vue de Komi Martin : les jeunes, les collégiens et lycéens ne sont pas

assez informés du Service Civique. Il ajoute qu'à l'avenir il faudrait que plus de jeunes puissent effectuer un SC. Il profite de l'occasion pour poser une question concernant le SNU : la plupart de jeunes y ayant participé l'année dernière étaient-elle des personnes déjà sensibles à la valeur de l'engagement comme il l'a entendu dire (par exemple les enfants de militaires) ? il souhaiterait savoir si d'autres personnes éloignées de ces questions ont fait le SNU et ce qu'elles en ont pensé.

Guillaume BOURDIAUX, volontaire auprès d'Unis-Cité en 2019 raconte ensuite que durant sa mission, il s'est occupé d'enfants handicapés et de personnes âgées. Il approuve totalement ce qui a été dit par monsieur le ministre. Etant lui-même en situation de handicap, il souhaite remercier le Service Civique qui lui a donné l'opportunité de se sentir utile. Il est aujourd'hui en formation pour devenir animateur en maison de retraite et sera diplômé en octobre prochain, ce qui lui permet de dire que le Service Civique est vraiment un vecteur professionnel, qui l'a aidé à se lancer dans la vie active tandis qu'il était auparavant en échec universitaire. Il encourage l'intégration des personnes handicapées dans le dispositif du Service Civique. Dans son cas, il était en binôme et il explique que cela a été un apprentissage mutuel : il a appris à travailler en binôme et de l'autre côté, cela peut permettre aux autres jeunes volontaires de côtoyer des personnes en situation de handicap, comme c'est rarement le cas.

Elia SAUVE, en Service Civique à la Ligue de l'Enseignement des Pyrénées Orientales réalise deux missions : la première est celle d'être web-reportrice pour la Ligue et la deuxième d'être ambassadrice du Service Civique dans son département. Grâce à cette deuxième mission, elle a pu rencontrer beaucoup de volontaires ayant des missions différentes ainsi que des anciens volontaires en Service Civique ce qui lui a permis de prendre conscience des évolutions entre le Service Civique d'il y a quelques années et celui d'aujourd'hui. Elle souhaite aujourd'hui revenir sur le thème de la réduction des missions en dessous de 8 mois, pour insister sur le fait que toutes les missions sont différentes. La sienne par exemple, serait moins affectée par une réduction que celle de Brice qui a vraiment un lien spécial avec ses élèves, qui fait face aux besoins d'élèves en difficulté qui ont besoin d'établir une relation de confiance avec la personne qui les aide. C'est une des raisons pour lesquelles elle-même et l'ensemble des volontaires souhaitent exprimer qu'ils sont opposés à cette réduction systématique des missions.

Gabriel ATTAL remercie les participants pour ces interventions.

La question de la durée des missions est largement revenue dans les différentes prises de parole. Il précise qu'à ce sujet il n'y a pas, pour lui, d'alpha et d'oméga en la matière. Considérer qu'il y aurait une durée de mission cible pour toutes les missions serait aller à l'encontre du discours auquel il croit et qu'ils portent tous sur le fait que les missions doivent être personnalisées en fonction des jeunes. Considérer qu'il faudrait que toutes les missions atteignent 8 mois, comme considérer qu'elles atteignent 6 mois serait une erreur. Les durées doivent s'adapter à la diversité des jeunes et à la diversité des missions.

Selon lui, la durée doit dépendre de deux choses. Tout d'abord du type de mission concernée : les missions qui ont besoin de 6 mois pour être réalisées n'ont pas grand sens à être fixées à 8 mois et inversement. Elle doit ensuite dépendre du profil du jeune : certains volontaires ont besoin d'une durée plus importante pour l'intégration, l'acclimatation et pour que les activités soient réalisées dans le temps imparti. Ce que lui et l'Agence poursuivent, c'est être en capacité de s'adapter à ces deux critères. C'est cela qui les guide et va continuer à les guider dans les mois et années à venir. Gabriel ATTAL insiste : il n'y a pas d'injonction à passer l'ensemble des missions à une durée de 6 mois, de même que s'il y avait d'autres orientations, il ne serait pas souhaitable de faire passer la durée des missions à 8 mois pour toutes les missions. Par définition, il faut que la durée puisse être adaptée et c'est le travail qui est en train d'être fait par l'Agence du Service Civique. Il y a eu au départ beaucoup de difficultés autour de cet axe, peut-être des incompréhensions, mais par la discussion, le dialogue qui s'est établi entre l'Agence et les différentes structures ou du moins les grands réseaux associatifs, les choses ont pu être clarifiées et vont continuer à l'être.

Les prises de paroles ont aussi permis de revenir sur la sensibilisation des jeunes au Service Civique. Gabriel ATTAL tient à redire qu'un de ses objectifs est de faire en sorte que l'essentiel des jeunes, à 16 ans, aient été informés de l'existence du Service Civique. Mais selon lui, ce n'est pas seulement une question d'information. On sait très bien comment il faut faire pour qu'un jeune soit informé, mais ce n'est cependant pas le plus efficace pour susciter leur envie de s'engager, de passer à l'action. Recevoir une plaquette distribuée en début d'année ou une petite affiche dans son établissement scolaire n'est

pas ce qui provoquera le plus l'arrivée des jeunes en Service Civique. En revanche, être au contact de jeunes qui sont en Service Civique ou qui l'ont été, et encore mieux, s'engager sur le terrain auprès de jeunes en Service Civique et découvrir très concrètement l'engagement, c'est le plus efficace.

Pour le premier point, les choses progressent déjà beaucoup puisqu'actuellement, 15 000 jeunes sont en Service Civique au sein d'établissements scolaires, avec l'objectif qu'ils endossent le rôle d'ambassadeurs du Service Civique auprès des élèves. D'autre part, le SNU est également une campagne massive pour le Service Civique, puisque pour les missions d'intérêt général, les jeunes sont placés pendant deux semaines dans une association au contact, pour la plupart, de jeunes en Service Civique ou en tout cas de jeunes bénévoles. Dans tous les cas, il s'agit d'associations qui connaissent le Service Civique et qui peuvent donc être un relai d'information. Dès la phase de cohésion, les jeunes découvrent ce qu'est l'engagement, ce qu'est le Service Civique.

Le ministre a confié à l'INJEP l'évaluation de la phase pilote du SNU qui s'est déroulée l'année dernière. Le rapport est en ligne et est assez nourri. Effectivement, on peut voir qu'il y a une surreprésentation des jeunes qui déclarent avoir dans leur famille ou leur environnement quelqu'un qui a été militaire. Mais en réalité ce n'est pas si clair, car beaucoup de jeunes ont déclaré cela parce qu'un de leurs parents ou grands-parents avait fait son service militaire. Si l'on se fonde sur ce critère, par définition, tous les jeunes ont entendu parler de l'armée, car ils ont tous le souvenir d'un ancêtre ayant un rapport avec. C'est donc un chiffre à manier avec précaution.

Pour avoir fait son SNU en itinérance dans 13 départements, Gabriel ATTAL reconnaît qu'un certain nombre de jeunes avait un parent dans l'armée, mais c'était loin d'être la majorité. De plus, le rapport de l'INJEP montre qu'il y avait une parfaite représentation des jeunes en matière de catégorie socioprofessionnelle, de milieux sociaux : sur ce point, la diversité était le calque exact de la diversité d'origine sociale des jeunes de cette tranche d'âge, dans une génération. La diversité en termes de statut – lycéen général, lycéen professionnel, apprentis, décrocheur, jeune actif – était là aussi respectée. Il y avait peut-être seulement un peu moins de lycéens professionnels par rapport au niveau national. Enfin, il lui semble que l'an dernier, à la question « avez-vous déjà été engagé ou fait du bénévolat », les jeunes qui étaient volontaires pour le SNU avaient le même taux de réponse que pour les jeunes d'une manière générale, c'est-à-dire autour de 20 % de jeunes pour qui c'était effectivement le cas, d'après les données du baromètre annuel de l'INJEP sur la jeunesse.

Les jeunes qui ont dans leur famille des personnes engagées ont logiquement plus de chances d'être engagés eux-mêmes, mais il faut également prendre en considération que parmi ces jeunes volontaires, finalement, beaucoup ne le sont pas vraiment d'eux-mêmes, mais peuvent avoir été « contraints » par la famille de faire ce SNU. Les Missions Locales, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Aide sociale à l'enfance ont été mobilisées pour recruter aussi des jeunes éloignés pour assurer une réelle hétérogénéité des profils des jeunes. Pour tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale ou leur statut, l'évaluation relève un impact du SNU.

Gabriel ATTAL a aussi rencontré beaucoup de jeunes dans le cadre de leur mission d'intérêt général, à la Croix Rouge, dans la gendarmerie, et beaucoup d'autres structures et l'essentiel d'entre eux disent qu'ils n'auraient pas eu idée de s'engager avant le SNU. Il reçoit des courriers de parents disant qu'ils ne reconnaissent pas leur enfant qui n'avait jamais parlé de s'engager ou de faire du bénévolat et qui s'en retrouve finalement métamorphosé après sa mission d'intérêt général et souhaite poursuivre son engagement. Gabriel ATTAL précise que le défi de la qualité se posera également pour le SNU, puisqu'il faut qu'un nombre plus important de jeunes donne malgré tout lieu à la même expérience et à la même envie d'engagement. Il s'agit d'un réel défi à venir.

Il remercie les volontaires du collège pour leurs interventions ; ils sont en quelque sorte les premiers ambassadeurs du Service Civique et dans leurs entourages, sur les réseaux sociaux, dans tous les contacts qu'ils sont amenés à avoir, leurs témoignages sont importants et toujours très émouvants, authentiques. Il remercie également Essohanam MALANLE pour son témoignage et son engagement pour le Togo et la relation franco-togolaise. Son témoignage lui permet d'annoncer un des temps forts de l'année : la saison Africa 2020 autour des liens culturels avec l'Afrique. À cette occasion, plusieurs centaines de missions de Service Civique en lien avec l'Afrique seront créées. C'est une preuve supplémentaire que le Service Civique sait s'adapter aux grandes priorités et aux grandes causes. Ce sera aussi le cas pour les Jeux olympiques et paralympiques et sur beaucoup d'autres sujets à l'avenir.

Après avoir balayé l'ensemble des questions qui lui ont été posées, Gabriel ATTAL spécifie qu'il reste disponible pour échanger autour de toutes ces questions dans les futurs mois.

### *Applaudissements*

La Présidente remercie le ministre pour sa disponibilité et ses réponses. Elle précise que certains sujets pourront être réabordés dans le déroulé de l'ordre du jour, si les membres du Comité le souhaitent.

Claire THOURY d'Animafac souhaite poser une question au sujet des 10 ans : les défis citoyens prévus pour célébrer les 10 ans du Service Civique sont-ils maintenus, compte tenu du contexte actuel lié au Coronavirus ? En tant qu'acteur associatif et structure d'accueil, faut-il continuer à essayer d'organiser des rassemblements de volontaires ? Y a-t-il des consignes ?

La Présidente indique que le point 3 de l'ordre du jour correspond justement à l'approbation des minutes et aux actualités de l'Agence, avec notamment la question des 10 ans du Service Civique. Ce point va donc être abordé et les participants pourront en discuter. Très formellement, elle propose d'abord d'adopter les minutes avant de passer à l'actualité.

### **Approbation des minutes du précédent Comité stratégique et actualités de l'Agence**

Concernant le compte rendu et les minutes du dernier Comité stratégique, la Présidente indique que les interventions sont quasiment retranscrites telles quelles par le prestataire (H2COM), et que pour le moment, le parti pris de l'Agence est de laisser les interventions en l'état pour ne pas prendre le risque de modifier la pensée des intervenants. C'est un sujet sur lequel ils peuvent bien évidemment débattre ensemble par exemple dans le cadre de la discussion sur la Charte du Comité stratégique. Le maintien d'une formulation parfois peut-être un peu orale des interventions est une manière de rester dans l'esprit de ce qui a été dit. La Présidente demande s'il y a des remarques sur le document. Il n'y en a pas, il est donc adopté.

La Présidente propose de passer à l'actualité avec 6 sujets qu'elle souhaite aborder :

- les chantiers en cours au sein de l'Agence,
- les leçons tirées des multiples visites de terrain des derniers mois,
- la campagne d'agrément sur laquelle David KNECHT reviendra précisément,
- l'impact de la situation sanitaire sur le Service Civique,
- le site internet,
- les 10 ans du SC et de l'Agence.

Concernant les chantiers en cours qui ont été rapidement abordés par le ministre et notamment du lien entre SNU et Service Civique, la Présidente indique que l'Agence a bien avancé dans la coopération avec la mission SNU, pour garantir une information, une présentation du Service Civique à tous les jeunes qui s'engageront dans le SNU en juin. Ces travaux sont en cours et les échanges entre l'Agence et la mission seront à l'avenir plus systématiques que ce qui avait été fait en 2019 lors de la phase pilote. Si la crise le permet, l'Agence prépare aussi pour juin « les rendez-vous du secteur public », qui seront un moment important pour réunir tous les acteurs du secteur public engagés dans le Service Civique et rappeler les fondamentaux du Service Civique, la question de la visibilité des jeunes dans les missions et la question de thématiques des grands programmes.

Les pôles et la direction travaillent aussi avec la Direction des sports sur la labellisation des missions Paris 2024.

Ils travaillent également sur le renforcement des missions à l'international avec leur partenaire France Volontaires pour par exemple la traduction en anglais et en espagnol de tous les outils d'accompagnement à l'envoi et à l'accueil de volontaires.

Un travail est également en cours sur le développement d'une plateforme consacrée à la Formation civique et citoyenne qui devrait être prête à la fin de l'année. Cela permettra à tous les jeunes et aux organismes de voir sur une plateforme internet unique interactive, du type GoogleMap, où ont lieu les Formations civiques et citoyennes.

Des expérimentations des outils d'évaluation des compétences acquises en mission sont aussi en cours, avec Article 1 et Rectect, différents acteurs associatifs, départementaux et les services déconcentrés de l'État dans différents territoires.

Un nouveau guide est en préparation pour le renforcement des contrôles.

L'Agence poursuit également le chantier de l'introduction des critères de qualité pour l'octroi des agréments. Un groupe de travail avait eu lieu en novembre sur ce sujet. La Présidente indique qu'elle en reparlera plus précisément, mais il lui tenait à cœur de dire que ce n'est pas un sujet qui est perdu de vue.

La Présidente précise par ailleurs qu'outre le Service Civique, du côté des pôles ERASMUS + et du Corps Européen de Solidarité, il y a bien sûr également beaucoup d'effervescence.

Avant de donner la parole à David KNECHT, elle souhaite revenir sur deux ou trois points qui l'ont frappée lors de ses visites de terrain. Comme l'a indiqué le ministre, on y rencontre assurément des jeunes formidables qui sont réellement alignés sur le sens du Service Civique, qui ont de l'énergie, qui veulent continuer à s'engager, avec des missions extrêmement variées, passionnantes dont la majorité sont très loin de se substituer à l'emploi – chose dont il faut se féliciter. Elle fait part cependant de son regret d'absence de visibilité des jeunes sur les missions. Il n'y a aucune obligation à porter un t-shirt ou une casquette « Service Civique », en revanche elle trouverait positif qu'ensemble, ils réfléchissent à une manière de renforcer cette visibilité. Cela va aussi dans le sens de ce que disent les jeunes volontaires sur la nécessité de sensibiliser les plus jeunes dans les écoles.

*Arrivée de monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.*

La Présidente salue monsieur le ministre et lui donne la parole.

Jean-Michel BLANQUER tenait absolument à saluer l'ensemble des participants du Comité stratégique en ce jour de dixième anniversaire.

Il tient à souligner l'immense succès historique du Service Civique que personne n'ignore, de ce magnifique acquis qui a traversé trois gouvernements différents et qui perdurera certainement sous beaucoup de quinquennats à venir. Très souvent, on connaît des phénomènes de césures entre les gouvernements et les quinquennats, mais il y a parfois aussi des continuités et le Service Civique en est une. Le Service Civique est tel un livre collectif où chacun écrit un chapitre, le seul impératif étant que chaque chapitre soit cohérent avec le précédent et que l'histoire globale reste cohérente ; dans le cas présent, monsieur Jean-Michel BLANQUER estime c'est très réussi.

Il rencontre très souvent des jeunes en Service Civique sur le terrain lors des visites qu'il effectue avec Gabriel ATTAL, notamment lors de visites qui n'ont pas de rapport avec le Service Civique. Grâce à tous les acteurs, qui pour beaucoup sont autour de la table aujourd'hui, le bilan est remarquable, et il tient à les en remercier et leur dire que Gabriel ATTAL et lui-même ont une très grande confiance dans l'avenir du Service Civique. Comme toujours, il y a des difficultés, des questions, parfois des inquiétudes, ils les connaissent et vont y répondre. Il affirme que de leur côté, les acteurs doivent toujours avoir une vision qui s'accroît, qui se développe.

Il pense notamment à tout ce qui se passe à l'échelle européenne, où beaucoup de pays dispose d'un « dispositif » qui ressemble au Service Civique, soit vont dans les temps à venir s'inspirer de ce qui a été fait en France. Il pense aussi à la situation liée au Coronavirus, et le fait que c'est dans des moments comme celui-ci que le Service Civique peut contribuer à ce sens de l'intérêt général, à ce civisme qui est une vertu essentielle. C'est un mot que l'on n'utilise pas beaucoup, mais qui est en réalité de la même famille que le Service Civique et que l'on peut souhaiter pour le pays, car derrière le civisme, il y a tout simplement l'antinomie de l'individualisme, le sens de l'intérêt général, la capacité à se dépasser soi-même, l'esprit d'équipe.

Toutes ces choses qui ont été acquises par ceux qui ont fait le Service Civique d'après tous les témoignages qu'ils ont reçus, toutes les enquêtes, les taux de satisfaction, etc. Au fond, ce qui est essentiel dans une société, c'est de faire société et d'avoir ce sens de l'intérêt général. Le ministre rappelle combien il tenait à dire aux membres du Comité stratégique à quel point avec Gabriel ATTAL ils portent ces convictions au quotidien. Il souligne que le projet du SNU vient nourrir, vient écrire un chapitre nouveau en amont du Service Civique. Avec le SNU, il s'agit d'envoyer un message qui est là encore celui du civisme dès le plus jeune âge, non pas à 16 ans, au moment où chacun fera son SNU, mais en amont. Tous le savent bien, c'est un sujet sur lequel la France est plutôt faible jusqu'à présent en comparaison avec d'autres pays qui, dès l'école primaire et le collège donnent aux élèves des habitudes de service aux autres.

Monsieur le ministre a toujours défendu l'idée que toute société, qu'elle soit ancienne ou de l'époque moderne, toute société a besoin de rituels d'entrée dans l'adolescence, de dire à une jeune fille ou à un jeune homme « tu es en train de rentrer dans l'âge adulte », « quelque chose de spécial est en train de se passer pour toi » et quand on ne le fait pas, on se retrouve face à des phénomènes de société qui peuvent être graves comme la drogue ou toute sorte de problèmes qui se présente à l'adolescence quand il n'y a pas ces phénomènes d'initiation, de ritualisation et d'entrée dans la vie adulte.

Le ministre rappelle que la France est une république sécularisée ; celle-ci doit donner des mécanismes d'entrée dans la vie adulte par paliers : l'entrée en sixième est un moment comme celui-là, le SNU va être un moment comme celui-là, le Service Civique peut l'être pour ceux qui décident de le faire. Tous ces éléments ne sont pas disjoints les uns par rapport aux autres, tout cela forme un tout cohérent, il s'agit d'un même état d'esprit. Très souvent, c'est un état d'esprit porté par le mouvement associatif ici représenté qui a un savoir-faire sur ces enjeux et qui désormais dispose de véhicules institutionnels pour développer ce savoir-faire. C'est à la fin ce qu'on doit faire circuler dans toute la société française, par les enfants et les adolescents. On le voit en ce moment avec des initiatives comme les éco-délégués qui sont plus de 200 000 en France et qui là aussi au travers de thèmes écologiques sont incarnent la mobilisation pour l'intérêt général.

Pour Jean-Michel BLANQUER, le Service Civique est une révolution mentale qui a été amorcée par sa création puisque cela a été le premier élément très collectif à aller dans ce sens. Maintenant, on y ajoute d'autres éléments et on le fortifie. Il y a donc le Service Civique en tant que tel, mais il y a aussi l'esprit et la « locomotive Service Civique ». L'enjeu est considérable, ce n'est pas un petit sujet. Le ministre tenait à partager tout cela pour l'anniversaire du Service Civique, et souhaiter de très bons travaux au Comité stratégique.

*Applaudissements et départ de monsieur Jean-Michel BLANQUER.*

La Présidente remercie vivement monsieur le ministre pour cette visite que personne n'osait espérer au regard de l'actualité.

Béatrice ANGRAND reprend l'ordre du jour au sujet des expériences amassées lors de ses nombreux déplacements sur le terrain. Sur la question de la visibilité, elle souhaiterait une progression collective pour que la visibilité du SC soit plus systématique. Bien sûr, il y a l'incontournable couleur orange d'Unis Cité, mais il y a également la Ligue de l'Enseignement qui produit des badges violets sur lesquels figurent « en Service Civique avec la Ligue », les gilets bleus de l'AP-HP. Il n'est pas question que le Service Civique écrase les structures d'accueil, mais elle pense que ce serait une bonne initiative de trouver collectivement une façon de donner plus de visibilité. Lorsque l'on sait que chaque année, 140 000 jeunes sont en mission, pouvoir davantage les identifier renforcerait sensiblement cet esprit du Service Civique dont le ministre vient de parler. Elle propose que chacun y réfléchisse d'ici juin prochain où ils pourront voir comment systématiser cela.

Concernant l'information des jeunes, la Présidente admet qu'elle a été surprise ces derniers mois de rencontrer sur le terrain des jeunes qui ignoraient que c'était le dixième anniversaire du Service Civique. Elle propose de regarder comment circule l'information à ce sujet. Car même si cela peut être des exceptions, il est important de se renseigner sur comment les jeunes sont informés et de s'assurer qu'ils le soient bien, non seulement sur leur mission de Service Civique dans la structure, mais aussi sur la dimension plus institutionnelle de cette politique publique.

Par ailleurs, elle souhaite travailler à faire progresser l'accompagnement au projet d'avenir. Des outils existent déjà, élaborés par Unis Cité, Animafac, et ceux que l'Agence est en train de tester avec Article 1 et Rectec. Il lui semble néanmoins indispensable de mieux accompagner les jeunes comme le fait très bien l'Institut de l'engagement avec ses centaines de lauréats. Selon elle, il y a vraiment un besoin d'accompagner les jeunes vers le monde du travail, un monde du travail qui doit aller au-delà du seul monde associatif et plus généralement dans le domaine du social qui offre évidemment des missions passionnantes pour les jeunes. Mais il existe aussi d'autres opportunités avec les entreprises. La Présidente pense qu'il ne faut pas s'interdire d'aller plus loin et de réfléchir à comment intégrer l'écosystème de l'économie privée et du monde de l'entreprise dans le Service Civique.

La Présidente conclut et donne la parole à David KNECHT, Directeur général, sur trois points : l'état des lieux de la campagne d'agrément, la durée des missions, le site internet et la doctrine qu'ils essaient d'établir sur la crise sanitaire du Covid-19, après quoi elle reprendra la main pour parler des 10 ans.

Concernant la campagne d'agrément, David KNECHT rapporte des nouvelles très positives pour le Service Civique en 2020 donnant lieu à une campagne d'agrément de postes qui bat actuellement son plein et qui présente même une certaine avance par rapport à l'année dernière à la même époque. En effet, on constate que le nombre de postes à agréer – avec toutes les complexités dont il a largement été question – augmente en réalité en 2020 par rapport à 2019. On s'approche de 100 000 postes nouveaux agréés en 2020, pour 92 000 postes agréés l'année dernière. La tendance est donc en hausse. Alors même qu'il y a plus de postes à créer, on constate un taux d'agrément à date supérieur à l'année dernière au niveau national. Au global de toute l'enveloppe des postes de Service Civique à agréer en 2020, le taux d'agrément dépasse les 2/3, ce qui est normal étant donné que la grande majorité des postes sont agréés au cours de la campagne d'agrément de début d'année, et concernant l'enveloppe nationale qui représente 60 % de l'enveloppe, ils ont légèrement dépassé les ¾ de postes à agréer qui l'ont été d'ores et déjà, ce qui permet de donner une très forte visibilité à l'ensemble des organismes sur 2020 et qui leur permet de déployer sereinement leur campagne propre de recrutement en dépassant les complexités et les contraintes dont il a largement été question, en ayant connaissance du défi très fort de recrutement cette année pour atteindre les objectifs du nombre de jeunes en mission.

Au sujet du site internet, lors du dernier Comité stratégique, il avait été annoncé qu'il serait mis en ligne en début d'année 2020. L'échéance est repoussée car il reste à y travailler encore pour assurer une totale sécurité et qualité de ce site « serviciel » qui de ce fait revêt pour tous une grande importance. Il est à la fois la vitrine du Service Civique, mais également permet la rencontre entre l'offre et la demande de Service Civique. David KNECHT informe qu'est visée une mise en ligne après une dernière phase de tests auprès de certains membres présents au Comité stratégique pour s'assurer une dernière fois que le produit satisfait l'ensemble des acteurs. La mise en ligne devrait donc se faire au mois de juillet. C'est un retard certain, que l'Agence assume cependant notamment au nom de la stabilité du nouveau site et du progrès sur ce site par rapport à l'actuel, avec notamment des « espaces organismes » et des « espaces volontaires » enrichis, beaucoup plus modernes, plus conformes aux standards de la vie en ligne. Il espère que les utilisateurs en seront satisfaits.

Pour ce qui est de l'articulation entre Service Civique et SNU, David KNECHT se propose d'ajouter quelques mots. Il confirme qu'à ce sujet, le travail est actif et intense entre l'Agence du Service Civique et la mission SNU auprès de la DJEPVA, avec toute une série de jalons qui sont en train d'être marqués, une très bonne intégration et articulation, sur une phase de cohésion, une phase 1 en juin prochain qui va permettre une présentation générale la plus homogène et la plus vivante possible.. Une bonne articulation aussi avec les missions d'intérêt général, ainsi que la perspective pour tous les jeunes en SNU d'avoir une bonne présentation qui leur permettra également de s'inscrire dans un parcours futur d'engagement long et volontaire dans le Service Civique dans le cadre de leur phase 3. David KNECHT insiste sur le fait que ces travaux sont en cours. Certains grands organismes y ont participé et y participent, ils irriguent et alimentent ces travaux qui reposent sur l'Agence du Service Civique, la mission SNU et les services déconcentrés de l'État en charge du Service Civique et du SNU. Dans ce cadre, toutes les contributions sont bienvenues.

À propos de l'évolution de la circulation du Covid-19, pour répondre le plus concrètement possible aux questions qui se posent, David KNECHT déclare que, s'agissant des jeunes volontaires du Service Civique, le principe actuel est qu'il n'y a pas de doctrine propre au Service Civique, l'Agence ne pourrait pas en émettre. Le strict besoin pour l'ensemble des organismes et des volontaires est de se conformer

aux attentes et aux demandes émises par les services de l'État dans chaque territoire – les territoires clusters et autres territoires – avec des doctrines transversales fixées par le ministère de la Santé, par Matignon, par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour les missions à l'étranger. Pour résumer la situation, dans le cas d'une mission de Service Civique, les volontaires sont soumis aux mêmes consignes de prévention et de protection par les gestes barrières que les autres membres des structures qui les accueillent, que ce soit des fonctionnaires, des salariés, des bénévoles.

Si un volontaire déclare la maladie, ou si son cas est avéré au cours de sa mission, il convient de régler la situation dans le cadre d'un arrêt de travail normal. L'indemnité de Service Civique est maintenue pendant cette période comme pour toute autre affection. Les Formations Civiques et Citoyennes sont en principe maintenues sous réserve de consignes locales particulières. Enfin, il y a une liberté particulière pour les organismes de décider, dans le cadre de ces consignes locales, de maintenir ou non, ou encore de mettre en place une organisation particulière pour ces Formations Civiques et Citoyennes. L'obligation de formation dans la mission reste inchangée, le tutorat également, mais encore une fois, tout dépend de la situation locale. David KNECHT estime qu'il faut faire preuve de beaucoup de pragmatisme et, dans la mesure du possible, selon le degré de circulation dans les zones, décider de reporter autant que faire se peut certains regroupements qui présenteraient un danger, ou de les maintenir si la situation le permet. Il s'agit de consignes assez génériques, les situations sont tellement diversifiées qu'il est difficile pour le moment de dire autre chose. Pour le cas particulier des contrats dans le cadre de Services Civiques à l'international, notamment vers l'étranger, certains pays se sont entièrement fermés à l'entrée de ressortissants étrangers et/ou de ressortissants français en particulier, et pour toutes les autres situations empêchant un Service Civique prévu à l'international, David KNECHT signale qu'il travaille actuellement avec l'ASP de manière à ce que soit exceptionnellement écartée la règle selon laquelle un jeune ne peut pas refaire une mission quand un jeune était en instance de départ, par exemple déjà recruté depuis 10-15 jours, et que sa mission a été annulée.

En principe aujourd'hui, ce jeune ne peut pas refaire une mission dans le même organisme au cours de l'année civile, mais l'Agence réfléchit à assouplir cette règle pour les jeunes qui auraient pâti de ces circonstances exceptionnelles. Pour une mission longue, la mission peut être décalée de plusieurs mois, mais il faut que le volontaire puisse, s'il le veut, reprendre ou relancer sa mission plus tard.

David KNECHT énonce également le cas des jeunes qui soit se retrouvent face à un pays qui s'est fermé au volontariat, soit des jeunes pour lesquels les organismes en France ont décidé de reporter toute une série de missions. Dans ces cas-là, l'Agence travaille avec les organismes pour avoir les noms, les numéros de contrat des jeunes de manière à permettre ce report sans problème et à ne pas pénaliser le volontaire.

La Présidente remercie David KNECHT pour son intervention très claire sur ces différents points. Elle demande à l'assemblée s'il y a des questions. Elle demande notamment à Claire THOURY d'Animafac si cela répond à ses questions.

Claire THOURY répond que oui, elle attend les précisions de la Présidente pour ce qui concerne les défis citoyens en rapport avec les 10 ans.

La Présidente donne la parole au vice-Président de l'Assemblée nationale, Sylvain WASERMAN, qui souhaite intervenir.

Au vu des préoccupations qui sont exprimées au sujet de la durée, Sylvain WASERMAN demande s'il y a des indicateurs précis. Par exemple, il est question de 100 000 nouveaux jeunes qui vont commencer une mission. Il se souvient de certaines époques où la durée risquait de devenir une sorte de barrière d'ajustement budgétaire ; il semble par ailleurs difficile d'accéder à tous les éléments. Le député pense qu'ils doivent à la communauté du Service Civique une clarté sur le sujet. D'abord parce que cela permettra d'éviter des suspicions ou des doutes sur la gestion et que pour eux qui pilotent le budget au parlement, il est important de bien comprendre ces éléments.

La Présidente acquiesce et prie David KNECHT d'apporter une réponse.

David KNECHT souligne le pilotage et le déploiement physico-financier du Service Civique ont de nombreuses particularités. D'une part parce que les missions peuvent être à cheval sur plusieurs

années civiles. Il existe toute une série de complexités supplémentaires : l'Agence du Service Civique et les services de l'État agrèent des postes, il y a donc déjà un nombre d'agrèments à déterminer en début de gestion, mais ensuite tous ces postes agrèés ne donnent pas systématiquement lieu à un recrutement effectif. La complexité réside dans le fait qu'ils doivent piloter à la fois les agrèments délivrés et suivre les recrutements effectifs avec toute sorte de programmations de ces recrutements qui évoluent au fil de l'année.

Sylvain WASERMAN demande plus de précisions : quand une association demande une mission de 8 mois, l'obtient-elle ou non ?

David KNECHT répond que le pilotage et le respect de l'autorisation qui a été donnée à l'Agence en 2020 par la représentation nationale dépendent aussi d'un stock. Au début de l'année, il existe un stock de missions en cours (débutées l'année précédente) qui ont elles-mêmes une durée moyenne plus ou moins longue et donc obèrent les capacités de nouvelles missions sur l'année suivante à budget donné. Pour les missions qui débutent entre janvier et septembre 2020, l'ASC est contrainte cette année de demander aux organismes de se caler sur des missions de 6 mois.

Le Directeur général admet que c'est un vrai sujet de complexité qui sous-tend les débats qui ont eu lieu précédemment. Il explique que ces missions de 6 mois ayant débuté en début d'année ne représentent qu'un tiers de l'ensemble des missions constatées chaque année. Pour les 4 derniers mois de 2020, le schéma est plus souple : ils glissent vers une moyenne de 7 mois. Pour répondre à la question posée sans éluder la complexité de la situation, David KNECHT explique qu'on peut avoir des missions qui débutent en septembre prochain et durent 8 ou 9 mois dans certains organismes, mais il faut que la totalité des missions de l'organisme en question soit calée sur une moyenne de 7 mois, ce qui lui oblige à avoir une masse importante de missions de 7 mois, voire en fin d'année des missions de 6 mois. Comme l'a dit le secrétaire d'État, la variation de la durée des missions se fait aussi en fonction du type de mission et du type de jeune accueilli. Cela n'enlève rien au fait qu'il puisse exister des missions de 8 mois ; néanmoins, pour cet exercice 2020, il y a une obligation de respecter la moyenne de 7 mois.

Sylvain WASERMAN précise que la représentation nationale ne vote pas qu'un budget, mais un budget avec des objectifs. Il souligne la différence entre voter un budget avec un nombre de jeunes et un montant en euros et parler de la durée des missions. Selon lui, il s'agit d'un vrai débat où le Parlement doit exercer son rôle auprès du gouvernement. Le ministre a clairement dit que la durée des missions ne devait pas être une règle d'ajustement et que cela doit s'adapter aux jeunes et aux missions et non pas au moment où ceux-ci commencent leur mission. Il explique qu'il comprend bien que si la mission démarre en début d'année pour 8 mois, cela va impacter le budget sur 8 mois, mais il pense que dans la construction budgétaire du PLF 2021, il faut être précis sur les questions de combien de jeunes, pour quel budget et quelle durée, sans quoi il y aura un manque de transparence. Il ajoute que c'est d'autant plus vrai qu'il constate qu'à chaque fois qu'il a posé des questions, on lui a répondu que c'était très compliqué, mais sans jamais lui expliquer plus. Personne à l'Assemblée ne semble capable d'expliquer la construction budgétaire alors qu'il est important que les députés s'emparent du budget. Car si la conclusion est que toutes les missions passent à 6 mois, il y aura un vrai problème.

Sylvain WASERMAN insiste simplement sur la nécessité de transparence du budget : qu'il n'y ait pas seulement le nombre de jeunes, le montant en euros, mais que la durée des missions apparaisse également.

La Présidente remercie le vice-Président de l'Assemblée nationale pour cette intervention. Elle explique que cette année, le projet de loi de finances leur a donné un budget, en augmentation de 10 millions d'euros, permettant de dépasser pour la première fois le demi-milliard d'euros, soit 513 millions d'euros pour le Service Civique et une cible de jeunes de 145 000. Ce que ne dit pas le budget du PLF, mais que si les députés le demandent, ils seront toujours capables d'expliquer, c'est que rentrent dans l'équation tous les sous-jacents hérités de l'année précédente. Beaucoup de missions s'étalent sur deux années budgétaires, le coût est donc partagé.

L'année 2020 s'est révélée compliquée pour le budget de l'Agence, car des dépassements assez importants au cours de l'année 2019 ont dû être compensés, les obligeant à rattraper en début d'année 2020 les dépassements de l'année précédente. Ce qui explique ce qui a pu être vécu comme des mesures assez restrictives. La Présidente insiste sur le fait que pour l'Agence du Service Civique,

il est vraiment essentiel de garder de la souplesse ; les équipes se rendent bien compte des difficultés que cela pose aux structures d'accueil, aux tuteurs et aux jeunes d'être sur une mission de 6 mois sans en avoir fait le choix. Selon elle, il ne s'agit pas d'un manque de transparence, mais d'une situation budgétaire réellement complexe qui, pour autant, est entièrement traçable à chaque moment de l'année. Elle évoque la possibilité de transmettre des données à différents moments de l'année et de les expliquer.

Ce vers quoi tend l'Agence tend à partir de 2021, c'est de continuer à faire entrer plus de jeunes dans le Service Civique face à la très grande demande, tout en maintenant ou retrouvant cette souplesse. La Présidente pense que pour les cas où une durée de 6 mois est possible, il n'y a pas de raison de s'en priver, car cela donne une marge budgétaire pour d'autres missions. Elle comprend bien la complexité si la durée est imposée. Compte tenu des délais extrêmement serrés et de la complexité du budget, ils ont eu, cette année, connaissance assez tard du stock en cours de l'année 2019 et par conséquent de l'impact sur 2020 et sur la durée des missions – cela changera l'année prochaine justement grâce à un meilleur pilotage.

Pierre CATALAN de la Croix Rouge remercie Monsieur WASERMAN pour cet échange. Il fait part de son observation d'un glissement sémantique entre l'intervention de Monsieur le ministre et l'échange qui vient d'avoir lieu, entre les fondamentaux du Service Civique qui constituent notamment une mission substantielle de 8 mois et une « souplesse » désormais. Selon lui, l'année 2020 n'apporte aucune souplesse formellement.

La Présidente précise que cette souplesse jouera davantage à partir de septembre.

Pierre CATALAN ajoute que 7,2 mois, ce n'est pas très souple. Pour lui, le retour aux fondamentaux en 2021 n'est pas assumé – en tout cas dans le discours – tandis que c'est quelque chose qui les rassurerait énormément. Le mouvement associatif souhaite non pas que l'année 2021 soit une année de plus grande souplesse, mais une année de retour aux fondamentaux.

Daniel FREDOUT va dans le même sens, il déclare que la question de Monsieur WASERMAN donnait l'impression d'une bataille à un mois ou deux près ; selon lui, au nom des deux réseaux MJC en France (Fédération Française des MJC et les Confédérations des MJC), en réalité, la difficulté pour un grand nombre d'associations c'est que cela donne un coup de frein aux dynamiques, ce n'est pas seulement une année compliquée. L'articulation avec le SNU donne d'ailleurs un double coup de frein, car dans son réseau, quand des jeunes frappent à leur porte pour demander un engagement et que les acteurs sont obligés de leur dire non, cela montre bien qu'il faudra s'occuper des questions de SNU plus tard. C'est pour cela que le mouvement associatif demande ce rendez-vous et un travail avec l'Agence sur la préparation du PLF 21, car s'ils s'y prennent tous ensemble en amont, ils créeront une visibilité et les députés pourront voter en ayant tous les éléments pour légiférer. Il a entendu comme tout le monde et avec grand plaisir et satisfaction les discours des deux ministres autour de la qualité et de l'ambition du Service Civique, mais il souhaiterait pour sa part que cela soit encore plus fort. Il a participé à la délégation que le Président de la République a reçue il y a quelques jours. Ils ont été à quelques voix porter ces enjeux ; il lui a semblé que le Président de la République entendait, à son tour il aimerait cependant entendre le Président. Plus ils seront assurés sur le cap 2021, plus les uns et les autres pourront prendre leurs dispositions pour gérer une situation difficile. Ils sont tous responsables, mais ce qui leur manque, c'est l'équation entre comment on gère ce moment difficile et comment on adapte les missions en termes de mois. S'il n'est pas possible de faire un standard de mois, il est en la question est de passer d'une moyenne de 8 à une moyenne de 6 mois et cela représente un cap.

La Présidente pense qu'ils sont en fait tous d'accord sur la nécessité de panacher les mois de mission en fonction de la nature des missions et des besoins de celles-ci comme ceux des jeunes. Sur la question de revenir aux fondamentaux, elle considère qu'il n'a pas encore été prouvé que les missions d'une durée de 6 mois sont totalement à proscrire. Elle est cependant disposée à examiner ce point de vue s'il devait être confirmé. Une association qui accueillerait un jeune « de force » pour 6 mois n'aurait pas toute sa confiance. Si les associations s'y engagent, c'est qu'elles se sentent capables – en le regrettant, peut-être – de proposer un accompagnement qui restera correct à 6 mois, même si ce n'est pas idéal ou que les acteurs auraient aimé que le jeune reste 2 mois de plus.

S'agissant de la préparation du projet de loi de finances 2021, l'Agence et plusieurs acteurs du Service Civique, représentés par le Mouvement associatif se sont rencontrés il y a un mois au cabinet de

Monsieur Gabriel ATTAL. Elle propose de réitérer l'exercice d'ici quelques semaines, la parole sera ensuite reportée à l'Assemblée nationale puis à l'Élysée s'ils le souhaitent.

Véronique BUSSON du réseau Cotravail interroge cette question de durée des missions : si l'on prend la moyenne entre 6 et 12 mois, ce qui est la loi, le résultat est 9 mois. Elle rappelle que la plateforme interassociative a depuis des années admis une moyenne de 8 mois en concertation avec l'Agence. Il s'agit bien d'une moyenne, mais il s'agit aussi pour eux d'une souplesse entre 6 et 12 mois et non pas entre 6 et 8 mois. Il faut bien sûr que la durée soit adaptée au projet, au jeune, mais l'adaptation doit pouvoir se faire entre 6 et 12 et non pas entre 6 et 8 mois. Le deuxième point sur lequel elle souhaite surenchériser est l'importance d'avoir un temps de travail avec l'Agence – sans bien savoir la forme qu'il doit prendre : groupe de travail, groupe technique et Comité stratégique. Il faut que les acteurs puissent avoir une vue sur les mécanismes. Autrement dit, sans qu'il soit question de transparence, car elle imagine bien la complexité du sujet, ils ont eux aussi, en tant qu'acteurs, envie d'essayer de comprendre et de savoir comment faire pour qu'en 2021 ils ne soient plus soumis à cette exigence des 6 mois de mission en début d'année. Elle ajoute que c'est d'ailleurs injuste pour les jeunes qui s'engagent en début d'année par rapport à ceux qui s'engagent au mois de septembre. Les acteurs ont besoin que des choses soient mises en place avec l'Agence puis avec les politiques autour de ce problème afin de comprendre les mécanismes et de voir comment, ensemble, ils pourraient dépasser cette situation en 2021.

David KNECHT apporte quelques précisions pour exposer les raisons d'être de cette durée des 6 mois : permettre à toujours plus de jeunes d'entrer dans le dispositif sur Service Civique et bénéficier de cette expérience, mais aussi pour éviter le phénomène connu et vécu très négativement lors des précédents exercices de reprise de postes en cours d'année. Il explique que parce qu'un déplacement était constaté, certainement à cause d'un pilotage insuffisant de l'enveloppe financière, précédemment l'Agence avait été contrainte, tandis que des jeunes étaient en instance d'entrer dans une mission, de reprendre des postes de manière immédiate et en urgence. C'est la raison pour laquelle cette année, l'ASC s'est mise en situation de pouvoir donner plus de visibilité aux organismes – une visibilité sur des principes qui sont toutefois assez compliqués. S'agissant de la moyenne de 7 mois pour les missions en 2020, le Directeur général souhaite préciser que ce que l'on constate aujourd'hui dans la réalité, en comptant les missions sur leur durée réelle, statistiquement, une mission de Service Civique en 2019 a duré 7,3 mois. Il concède que l'on puisse considérer que 7,3 mois sont insuffisants, mais cette précision permet de relativiser l'impact d'une mission d'une durée de 7 mois, qui ne s'éloigne pas excessivement de la réalité. Pour terminer, David KNECHT répond sur l'aspect comptable du problème : il y aura toujours une cible moyenne de durée établie par l'Agence pour bien piloter son enveloppe et pour ne pas la dépasser, ce qui est un signe de maturité pour un dispositif public. Quand on parle des 7,2 mois, cela peut sembler excessivement comptable, mais il s'agit d'une moyenne y aura toujours un chiffre, dont on espère collectivement qu'il connaîtra une augmentation offrant une plus grande amplitude pour chaque organisme. Cela dépendra des dotations financières et des objectifs en nombre.

Marie TRELLE-KANE constate que c'est une équation difficile à résoudre, ce à quoi la Présidente acquiesce et que c'est une tendance qui dure depuis 2, 3 ans.

La Présidente indique qu'il y aura un temps de travail avec un certain nombre de leurs représentants et le DJEPVA sur la préparation du PLF 2021. Un travail continu d'accompagnement au cas par cas est également effectué par les équipes de l'Agence que la Présidente remercie, car elles le font très bien et avec beaucoup d'engagement même si les résultats ne sont pas toujours satisfaisants pour les acteurs.

La Présidente souhaite reprendre le cours de l'ordre du jour au point 3 sur les actualités et finir sur la question des 10 ans de l'Agence du Service Civique. En ce 10 mars, elle constate la prolifération des tweets positifs. Les médias sont également au rdv, par exemple avec un reportage ce matin sur France Info pour lequel elle a été invitée à réagir, une communication dans le Figaro, le Télégramme, Ouest France sont à venir. Plusieurs papiers seront écrits autour du 10 mars.

Ensuite, est prévu ce grand rendez-vous des défis citoyens, les 30-31 mars – à ce jour, plus de 80 sont enregistrés. Une très bonne dynamique s'est lancée, avec des projets qui permettent à entre 20 et 400 jeunes de participer, des thématiques extrêmement dynamisantes, beaucoup de créativité : « Disco soupe », « Ramasse ton quoi », recyclage, dictées géantes, livres aux histoires etc., qui sont toutes des initiatives formidables. Aujourd'hui, la Présidente souhaite dire aux membres du Comité Stratégique que

l'Agence suit les consignes du gouvernement. Ces consignes sont actualisées et données quotidiennement. À l'heure actuelle, la consigne est d'annuler les rassemblements de plus de 2000 personnes et il n'y en avait pas de prévus au niveau des défis citoyens. Cette interdiction a impacté le grand rassemblement à l'Élysée qui sera reporté, sous une forme qui reste à inventer et qui permettra au Président de la République de porter cette « parole forte » qu'ils attendent tous. En revanche, la Présidente à ce stade, il serait bon de tenter de maintenir ces défis citoyens du 30-31 mars sur lesquels Gabriel ATTAL, Jean-Michel BLANQUER et peut-être d'autres ministres peuvent être amenés à se déplacer.

La Présidente rappelle également que le 1<sup>er</sup> avril sortira le livre auquel beaucoup des membres présents aujourd'hui ont participé : *Et si on s'engageait ?* aux éditions Flammarion, collection « Autrement ». Ce livre met en perspective des témoignages de jeunes, de tuteurs et de structures d'accueil avec des concepts plus philosophiques, des textes écrits par la philosophe Marie ROBERT qui enseigne dans les écoles Montessori et essaye d'appliquer la philosophie aux objets de la vie quotidienne. Elle se penche dans ce livre sur des concepts comme l'engagement, mais aussi l'échec, l'idée de donner et de recevoir, la question de la parentalité, des rôles modèles, etc. La Présidente considère que l'ouvrage est très réussi. Il sera disponible au 1<sup>er</sup> avril [parution reportée au 17 juin] et l'Agence du Service Civique a d'ores et déjà commandé 5000 exemplaires qui seront envoyés notamment aux membres du Comité stratégique. S'ils veulent davantage d'exemplaires pour l'offrir, ils peuvent en faire la demande.

Enfin, la Présidente trouverait intéressant de renforcer la question intergénérationnelle dont la FEHAP lui a parlé hier et que Gabriel ATTAL a mentionnée tout à l'heure. En effet, dans certains EHPAD, les seuls qui rendent visite aux personnes âgées sont les jeunes en Service Civique. Selon elle, c'est peut-être quelque chose qui pourrait être approfondi dans l'objectif de renforcer la visibilité du Service Civique dans sa dimension « corps de solidarité » qui peut être mobilisée en temps de crise, ce qui leur permet aussi de renouer avec les racines du Service Civique. À l'international, les premiers départs de volontaires ont eu lieu en effet à destination d'Haïti, après le tremblement de terre. Ainsi, dans le contexte actuel, il y a peut-être quelque chose à inventer. Elle invite donc les membres du Comité Stratégique à faire passer toutes les propositions qui pourraient émerger en ce sens.

La Présidente demande s'il y a des interventions sur ces points.

Claire THOURY a une question sur les 10 ans, au sujet de la consultation citoyenne.

La Présidente rappelle que cette consultation se termine ce soir. Ils n'y a pas encore la distance nécessaire pour en analyser les résultats. Elle constate qu'entre hier et aujourd'hui, le nombre de contributions a sensiblement augmenté. Ils sont actuellement à presque 30 000 visiteurs tandis qu'ils étaient à beaucoup moins il y a quelques jours. Il y a plus de 3 000 inscrits et plus de 1 500 contributions actives.

Sur les grandes causes, pour le moment quatre thématiques sont proches : la transition énergétique, l'ouverture sur le monde et les compétences interculturelles ainsi que l'égalité femme/homme. Sur les propositions formulées, la Présidente signale que plus de 50 % des contributeurs sont des jeunes soit en mission actuellement, soit anciens volontaires ce qui va vraiment dans le sens de ce que la Présidente voudrait faire collectivement pour l'avenir du Service Civique, à savoir faire entendre la parole des jeunes et être davantage dans la construction avec le public cible. Dans ces propositions, les jeunes mettent l'accent sur la qualité du Service Civique – l'accompagnement, le tutorat avec une demande plus forte vis-à-vis des tuteurs dans l'accompagnement au projet d'avenir – et la deuxième thématique la plus plébiscitée est celle de la mobilité, pas forcément à l'Europe ni à l'international, mais la mobilité en général concernant la possibilité pour les jeunes d'effectuer leur mission dans des régions plus éloignées que celles dans lesquelles ils habitent. La Présidente trouve cette tendance très intéressante. Elle rappelle que 90 % des volontaires effectuent leur mission dans leur environnement géographique, ce qui signifie qu'il est possible de mieux faire. Cela suppose sans doute des moyens supplémentaires dans les coopérations avec les collectivités territoriales notamment. Si des solutions existent ponctuellement, il faudrait pouvoir les systématiser et les renforcer.

La Présidente annonce qu'une synthèse de cette consultation sera réalisée. Le but est de la remettre au Président de la République. Les membres du Comité Stratégique en seront destinataires quoi qu'il en soit.

Marie TRELLE-KANE demande si en termes de report ils ont déjà réfléchi à un moment. La suggestion des associations est d'essayer de viser avant fin juin pour que ça ait un impact, que la parole du Président ait un impact sur le PLF 2021. En ce qui concerne la consultation, leur suggestion est de faire en sorte de revenir vers les personnes qui se sont mobilisées et impliquées pour leur faire un retour.

La Présidente déclare qu'il est prévu que les tops contributeurs participent à cette remise. L'Agence s'engage aussi, conformément au cahier des charges tel qu'il est lisible sur la plateforme, à répondre aux 30 premières propositions pour informer sur le suivi qui leur sera donné.

Concernant la date de la séquence présidentielle, peut-être faudra-t-il revenir à la date du 10 juin à laquelle ils avaient initialement pensé en avril 2019. Les propositions devront être examinées avec le cabinet et l'Élysée. Elle remercie Marie TRELLE-KANE pour son intervention, il est effectivement important que cela ait lieu avant l'été.

Marianne BESEME, Secrétaire générale de l'OFQJ, demande si le programme de communication autour du 31 mars, notamment avec un défi citoyen au Québec, l'opération sur les réseaux sociaux et internet en général, conçu en coopération étroite avec l'Agence, doit être maintenu.

Selon la Présidente, sauf si de nouvelles consignes gouvernementales devaient survenir, ce qui n'est pas à exclure, il faut maintenir les défis citoyens par conséquent, l'opération avec l'OFQJ devrait l'être. Le concept des 10 ans était de rythmer l'année avec différents événements : la consultation en amont, les défis citoyens, le livre, la tournée de la Présidente, toutes les manifestations qui ont lieu en région – par exemple la Ligue de l'Enseignement organise dans toutes les régions des manifestations pour les 10 ans – l'idée étant de rendre ces 10 ans incontournables sur l'ensemble de l'année ou du moins jusqu'au 14 juillet. Dans ce sens, il ne faut pas renoncer au grand événement des 30 et 31 mars. Il reste à travailler la parole présidentielle et le moment avec le Président. La communication ne doit pas cesser d'autant plus qu'ils ont un accord avec France 3 pour valoriser ces temps forts. France 2 s'est également montré intéressé pour couvrir cette dimension territoriale et régionale très forte du Service Civique qui est une de ses valeurs ajoutées et qui fait sa force, jusqu'à l'international.

#### **Retour sur les attentes formulées vis-à-vis du Comité Stratégique et sur les propositions de contribution et projet de charte du Comité Stratégique**

La Présidente entame le point 4 qui concerne le projet de charte du Comité Stratégique qu'ils ont essayé d'élaborer sur la base des papiers qui avaient circulé dans des enveloppes renfermant les propositions de chacun lors du Comité Stratégique de septembre.

La Présidente leur avait demandé quelles étaient leurs attentes vis-à-vis du Comité et quelles sont leurs capacités de contribution. À partir de cela, l'Agence a établi une charte qui doit maintenant être enrichie de leurs contributions. Une synthèse de ces petits papiers a également été faite.

La Présidente rappelle que dans ces attentes figuraient la demande que les sujets trop techniques ne soient pas évoqués au Comité stratégique, afin de les réserver pour un Comité technique ; de limiter les questions circonstanciées ou bilatérales sur des situations propres à des organismes ; de porter davantage la parole des jeunes avec le Collège des volontaires et au-delà ; de mieux valoriser les études et les évaluations et de créer plus de lien avec les services déconcentrés. Sur le fonctionnement, leurs attentes étaient les suivantes : la création d'un Comité technique ; le maintien de réunions régulières sous forme d'ateliers. Concernant les apports, la Présidente rapporte les différentes réponses des participants qui proposent : d'être les porte-paroles de la voix des jeunes ; d'apporter des exemples de situations de terrain ; de travailler sur le parcours des jeunes, sur la valorisation et la visibilité ; d'aider l'Agence sur des expertises juridiques ; d'apporter des outils pour des études ou des évaluations.

Sur cette base et plus largement, un projet de charte a été élaboré. La Présidente propose solliciter maintenant l'avis des membres du Comité sur ce le document qui leur a été transmis. Elle en profite pour remercier les équipes de l'Agence et Lionelle DRILLIEN d'avoir travaillé avec elle sur ce sujet.

Véronique BUSSON souhaite intervenir au nom de la plateforme interassociative. Elle salue le fait que ce projet de charte existe et que l'Agence y ait travaillé en prenant en considération les attentes et remarques qu'ils avaient pu formuler. Elle a une remarque à faire, non pas sur le projet de charte, mais par rapport au dernier Comité stratégique où ils avaient souhaité d'une part que la liste des membres

du Comité stratégique leur soit communiquée. La liste définitive n'était pas disponible au dernier Comité, Véronique BUSSON demande donc si elle l'est aujourd'hui. Ils souhaitent également disposer des domaines d'expertise ou les possibilités de développement au sein du Comité indiqués dans les candidatures, qu'elles aient été retenues ou non. Il avait été accepté qu'ils soient informés de ces données concernant les membres et les candidats, elle réitère donc la demande, car il semble important de savoir comment ces structures, membres et non membres, se situent et avec quel domaine d'expertise, afin d'éventuellement les mettre à contribution.

La Présidente informe qu'il a été dit aux candidatures non renouvelées ou non qu'elles pourraient être sollicitées sur les 3 ans dans des groupes de travail ou des interventions.

Pour en revenir au projet de charte, Véronique BUSSON aborde un premier point qui est celui de la préparation des réunions. En tant que représentants de structures ou de réseaux associatifs, il leur faut aussi pouvoir les préparer avec leurs réseaux. Dans ce sens, il leur semble que le délai d'une semaine n'est pas suffisant, il leur faudrait au minimum 15 jours pour une meilleure préparation collective. Le deuxième point qu'elle souhaite aborder concerne les comptes rendus et minutes du Comité stratégique. Au sujet de la mise en ligne de ces comptes rendus, à la lecture, ils voient que c'est la version définitive qui est mise en ligne, ce qu'ils peuvent saluer, car trop souvent, les corrections apportées à un compte rendu sont dans le compte rendu suivant ce qui n'apporte pas une lecture simple du compte rendu de la séance elle-même. Sans commentaire sur le compte rendu qu'ils ont actuellement en main, trop souvent, ils font des commentaires à la séance N+1 sur le compte rendu N et ceux-ci ne figurent qu'au compte rendu du N+1.

Lionelle DRILLIEN précise qu'ils sont bien pris en compte dans le compte rendu validé. Les minutes correspondent à ce qui est discuté en séance, mais entre-temps, elle les intègre dans le compte rendu de la séance N-1.

Véronique BUSSON la remercie, car cela facilite grandement la lecture. Elle aborde maintenant un autre point qui leur semblait important dans cette charte, à savoir l'articulation entre les différentes instances : le Conseil d'administration, le Comité stratégique, le Comité technique et les groupes de travail. Même si le Comité technique n'est pas encore en place et donc son articulation n'est pas simple, ils aimeraient comprendre l'articulation entre chacune de ces instances. Pour ce qui concerne le CT et les groupes de travail, il lui semble important de préciser qu'ils doivent rendre compte au Comité stratégique de leurs travaux.

La Présidente acquiesce et en prend note.

En ce qui concerne le collège des volontaires, Véronique BUSSON estime qu'une reformulation est à faire. Il ne leur semble pas que la fonction de ce collège soit de « représenter » les volontaires, ils ne sont pas élus par leurs pairs, et ils n'ont pas tellement de moyens pour représenter les 140 000 volontaires qui sont sur le terrain, ou du moins les 70 000 à un instant T.

La Présidente précise le terme de « reflet » ou « représentatif » qui conviennent peut-être mieux que celui de « représentant » pour le collège des volontaires.

Véronique BUSSON pense qu'il s'agit en effet plus d'un échantillon représentatif des profils et des missions, même s'ils imaginent que les volontaires à l'étranger n'auront pas la capacité à siéger dans ce collège et que cette partie ne sera donc pas contenue dans cette représentation.

La Présidente ajoute qu'il s'agit donc d'un échantillon le plus représentatif possible.

Véronique BUSSON fait une dernière remarque sur la dernière ligne concernant le collège des volontaires : ils comprennent parfaitement l'intention du propos qui dit en résumé que ce qui peut être dit par les membres du collège des volontaires dans les séances du Comité stratégique ne doit pas se retourner contre eux, ce qui est tout à fait légitime. L'inverse doit être vrai aussi, cela ne doit pas se retourner contre les structures qui les accueillent. Dans les intentions, comment dans le concret cela peut se réaliser, Véronique BUSSON ne le sait pas, c'est quasiment une évidence pour chacune des parties, elle demande si des modalités ne pourraient pas être mises en œuvre pour cela.

La Présidente la remercie pour son intervention et répond qu'il n'est pas question que cela « se retourne contre ». Si des difficultés ou des situations particulières remontent par le biais de ce collège de volontaires, l'Agence peut se donner l'autorisation d'avoir un échange bilatéral avec la structure concernée. En revanche, il est évident que cela ne doit pas être exposé sur la place publique. À la question « comment cela doit être pris en compte », la Présidente répond « avec discrétion et finesse ». Concernant l'articulation CS/CA/CT/groupes de travail, elle demande à Véronique BUSSON et à la plateforme interassociative au nom de laquelle elle s'est exprimée si elle souhaite faire une proposition. Entre CS et CA, les choses sont assez claires puisque le Comité stratégique du Service Civique – et non pas de l'Agence – assiste le Conseil d'administration.

Véronique BUSSON répond qu'ils n'ont pas de proposition à faire immédiatement, ils pourront y réfléchir. Elle ajoute que peut-être que le temps de travail sur les sujets du Comité technique éclairera la manière dont l'articulation peut se faire.

François LEVEQUE de Familles Rurales revient sur l'articulation des groupes de travail, il constate un petit souci dans la rédaction, il demande si les groupes de travail émanent et du Comité stratégique et de l'Agence ou bien que du Comité stratégique. L'animation et le suivi des dossiers, décisions et actes du groupe de travail sont confiés à un membre ou à l'Agence lorsqu'elle est l'initiative de la création de ce groupe. François LEVEQUE signale ne pas saisir la logique sur ce point et demande qui crée des groupes de travail.

La Présidente explique que l'Agence est membre du Comité stratégique et sa présidente préside le Comité. Parfois, les membres du Comité stratégique d'eux-même, c'est-à-dire sans l'Agence, formulent la demande de constituer un groupe de travail sur un sujet particulier. Dans ce cas, il s'agit d'un groupe de travail qui émane du Comité stratégique. A l'inverse, il peut arriver que l'Agence demande au Comité stratégique de travailler instamment sur un sujet et c'est donc l'Agence qui propose d'en prendre le pilotage.

François LEVEQUE remercie la Présidente pour ces précisions.

Sylvain WASERMAN souhaite ajouter qu'il y a peu de politiques publiques aussi bien co-construites, bénéficiant de tant de travail commun entre le monde associatif et les pouvoirs publics. Ayant vécu nombres de Comités stratégiques à l'époque de Martin HIRSCH, François CHÉRÈQUE ou de Yannick BLANC et aujourd'hui sous la présidence de Béatrice ANGRAND, il faut être conscient de la valeur de ce qui s'y déroule. Le Vice-président de l'Assemblée nationale considère que c'est vraiment la bonne façon de piloter les politiques publiques et souhaite donc exprimer des félicitations collectives à toutes les personnes présentes aujourd'hui et en particulier aux jeunes qui s'impliquent dans ces instances de gouvernance, il ignore si c'est unique, mais c'est en tout cas exemplaire.

La Présidente le remercie pour cette intervention.

Elia SAUVE du collège des volontaires revient sur ce qui a été dit par Véronique BUSSON par rapport au fait qu'ils n'avaient peut-être pas vraiment des profils très différents. Elle souhaite indiquer qu'ils sont amenés, en tant que volontaires à rencontrer beaucoup d'autres volontaires et à les entendre parler de leur expérience, notamment lors de la FCC. Ils parlent beaucoup entre eux de ce qui va bien ou de ce qui ne va pas au sein de leurs structures respectives, sans forcément pointer les structures du doigt, mais en constatant les points positifs et négatifs du Service Civique en soi. Si le collège des volontaires fait remonter ces informations lors de leurs réunions avec Lionelle DRILLIEN, ce n'est pas pour autant que tout sera être exposé ici, mais cela ne signifie pas non plus qu'ils n'en parlent pas. Par ailleurs, elle n'est pas d'accord sur le fait qu'ils ne soient pas diversifiés au sein du collège des volontaires, peut-être que le fait d'être élu par les jeunes en Service Civique serait un bon moyen de faire participer plus de personnes, mais elle constate déjà qu'ils sont chacun d'une région différente, avec des missions très différentes ce qui permet déjà d'amener un point de vue diversifié en soi.

Véronique BUSSON s'excuse et explique que c'est bien la diversité de leurs profils qui fait la légitimité et la force du collège des volontaires, ce qui lui semble tout de même être différent d'être « représentants des volontaires ». Dans son intervention précédente, elle souhaitait juste souligner cette nuance. La diversité est bien là, et elle les en félicite.

La Présidente précise qu'il s'agit d'une nuance entre « représenter » et « représentatif », car effectivement, le collège des volontaires est largement représentatif des missions de Service Civique puisque les jeunes sélectionnés sont engagés dans des collectivités territoriales, des établissements publics, différentes missions de la vie associative, mais sont également variés dans leur âge, le genre, la géographie, etc.

Marie TRELLU-KANE pense qu'il faut aussi être attentif à valoriser et renforcer la place des collectivités territoriales ainsi que des services de l'État qui accueillent les jeunes en Service Civique pour que le Service Civique soit coconstruit non seulement par l'administration en charge, les associations, les jeunes, mais aussi par ceux qui accueillent les jeunes qui sont les collectivités territoriales et les services de l'État qui ont un rôle vraiment important, car s'ils veulent que le Service Civique des prochaines années soit de qualité, ils auront besoin d'une vision partagée, tous secteurs confondus, de ce que doit être le Service Civique. Il est donc important qu'ils fassent attention dans les groupes et au sein du Comité d'avoir à l'esprit cette importance des collectivités et des services de l'État qui accueillent des jeunes.

La Présidente répond maintenant à la demande de Véronique BUSSON concernant la liste des membres et candidats. Sur le site internet sera publiée la liste des structures membres (pour des questions de RGPD ils ne peuvent pas faire apparaître les noms de représentants), et la Présidente propose d'annexer à la Charte de fonctionnement la liste avec le nom des structures, de leur Président, Présidente ou directeur, directrice et de leur représentant en Comité stratégique, suivis des domaines d'expertise en lien avec le Service Civique pour chaque structure.

Le texte ainsi amendé sera transmis aux membres pour la prochaine réunion.

#### **Propositions de sujets à traiter en réunions techniques du Comité Stratégique**

Sur la question des points à traiter en réunion technique, la Présidente propose d'évoquer maintenant les sujets urgents, ou bien que les membres adressent leurs propositions par mail.

Véronique BUSSON dit que c'est là que l'articulation n'est pas simple, car c'est à la fois politique et technique, comme beaucoup de sujets. Ils pourraient revenir sur le montage d'un budget 2021, la question étant dans quel type de groupe ils pourraient assez vite travailler avec l'Agence sur celui-ci ainsi que comprendre les mécanismes pour aboutir en 2021 à une fluidité retrouvée et une moyenne de 8 mois plutôt qu'une plus basse. Il semblerait que cela mette en cause des choses très techniques et des mécanismes qu'ils ne comprendront évidemment pas dans leur entièreté, mais il faudrait au moins qu'ils puissent les partager, et s'il y a un choix à faire entre un nombre de jeunes engagés et un nombre de mois en moyenne, qu'ils puissent participer à ce débat.

La Présidente rappelle que le cabinet de Gabriel ATTAL a déjà réuni une fois la plateforme associative représentée par Unis-Cité, Animafac, la CFMJC ainsi que l'Afev, la Croix Rouge et l'ASC. Une réunion dans ce format doit se tenir à nouveau dans les deux mois pour aborder le budget 2021 ; la question de la durée des missions y aura sa place également.

Concernant la préparation du PLF 2021, David KNECHT propose d'adresser les chiffres clés – nombre de volontaires 2019, nombre de volontaires 2020, durée moyenne, etc. – sous contrôle de leur tutelle afin de mettre tout le monde au même niveau d'information. Mais la préparation budgétaire et la préparation des arbitrages budgétaires sont des procédures internes au pouvoir exécutif.

Jean-Benoît DUJOL, Délégué interministériel à la jeunesse signifie à l'ensemble du Comité stratégique qu'il est très heureux d'être parmi eux en ce jour. Il est très heureux de constater l'ampleur qu'a pris le programme en 10 ans. Il a souvent parlé de « petit miracle républicain » pour l'adoption de cette loi, et il reconnaît qu'il est vrai que ce « petit miracle républicain » a crû, s'est embelli grâce à l'action des uns et des autres. Concernant les perspectives 2021, il pense qu'il faut essayer de se mettre sur un chemin de fer qui n'est pas simple, la discussion est légitime telle qu'elle s'exprime ; elle a commencé à se faire dans le cadre d'instances, de réunions, de la plateforme interassociative autour du cabinet, de l'Agence et de la DJEPVA et ils doivent poursuivre ce chemin. Il ne faut pas sous-estimer ce que disait David KNECHT, à savoir que le processus de ce genre de discussion, du vote à l'adoption de la loi de finances, est long, complexe et fait intervenir toute une série d'étapes. Ils doivent être très transparents sur les paramètres de décision qui seront soumis aux arbitres : durée mais aussi tous les autres paramètres

évoqués plus tôt. Il est nécessaire que les termes des débats soient explicités et partagés en amont avec le Comité stratégique, ce qui est légitime. Il s'organiserait pour que la réunion au format évoqué plus haut par Béatrice ANGRAND ait lieu en avril afin que cela ait du sens par rapport à la proposition budgétaire qui devra aboutir autour du mois de juin.

Marie TRELLU-KANE intervient dans l'optique de cette réunion et du travail engagé pour le mois à venir. Elle pense qu'il faut disposer des chiffres sur les trois dernières années, car la tendance actuelle sur la durée des missions ne date pas d'hier. Petit à petit, s'ils ont 7,3 mois consommés en moyenne en 2019 c'est que la commande et les engagements n'étaient pas à 8. Il y avait déjà une obligation de baisse. Ils sont peut-être arrivés à un moment où la limite est dépassée et où le mécontentement se fait sentir, mais il s'agit bien d'une courbe et d'une tendance. S'adresser à Bercy en parlant juste de 2019 n'a pas de sens, ils ne comprendront pas où est le problème s'ils constatent juste un passage de 7,3 à 7 qui n'est pas un lourd changement. L'important est cette question de courbe descendante et du message politique qui l'accompagne. Par conséquent, elle pense qu'il faut donner les chiffres en région consommés depuis 2016, par exemple, à un moment où ils étaient vraiment « ouverts » sur 6 à 12 mois souples, car cette perte de souplesse ne date pas seulement de 2020, c'est la tendance qui a imposé des durées plus courtes. Ces chiffres aideront à argumenter politiquement. De leur côté, une question politique se pose : est-ce que cela change vraiment quelque chose que la durée soit à 6 mois ou 8 mois. Leur responsabilité est d'argumenter. Ils ont commencé à le faire collectivement en essayant d'être neutres, sans rentrer dans la question de modèle économique des associations, car ce n'est pas le sujet du Service Civique. Les associations ont la responsabilité de réfléchir pour les jeunes, de réfléchir pour l'utilité sociale des missions et d'argumenter tout cela. L'argumentation pour casser la courbe ne va pas être facile, ni face aux jeunes en Service Civique ni face à la volonté politique des deux ministres réunis. Revenir sur la durée, c'est prévoir deux hausses budgétaires, cela ne va donc pas être facile. Ils doivent argumenter par rapport au parcours d'insertion des jeunes, et notamment les plus éloignés : qu'est-ce que cela change ? En l'occurrence, cela change beaucoup de choses. Et par rapport à l'utilité sociale des missions, qu'est-ce que cela change vraiment au-delà de la question de si les structures vont réussir à s'organiser en termes de missions à gérer 7 ou 8 mois, mais ça, c'est leur problème plus que le problème du politique. Leur responsabilité est d'amener la matière au Conseil d'administration pour argumenter.

Komi Martin FOLLY revient rapidement sur le point 4 de l'ordre du jour et la différenciation des termes « représentant » et « représentatif ». De par leurs profils très différents, il pense qu'ils représentent bien les jeunes volontaires, car ils partagent tous la défense d'une cause, celle de valoriser le Service Civique. Ils ont un volontaire dans le collège qui vient du Togo et qui est au Comité stratégique. Étant donné qu'ils sont ici de profils très différents, il pense que le terme le plus approprié ici reste celui de « représentant des jeunes ».

Essohanam MALANLE revient sur la Charte concernant le collège des volontaires. Il ignore si sa présence dans ce collège est un hasard, mais si c'est le cas, il s'agit d'un heureux hasard, car le Service Civique a pu aider plusieurs jeunes africains qui sont venus sur le territoire pendant plusieurs années. Cela l'amène à se poser la question de la place de la réciprocité au sein du collège des volontaires et plus largement au sein de l'Agence. Concernant le Service Civique à l'international, il demande si l'Agence prévoit une politique où chaque année il y aura un volontaire dans le collège des volontaires qui représente ces volontaires en réciprocité. La réalité de ceux qui viennent de l'international en France pour le Service Civique est différente et la voix des volontaires en réciprocité est importante au sein du collège des volontaires pour soulever ces autres réalités.

La Présidente répond au sujet du paragraphe 6 de la charte. Avec la cheffe de cabinet de l'Agence, Lionelle DRILLIEN, elles ont porté un très grand soin très à ce que le collège des volontaires soit le plus représentatif possible des missions : services de l'État, collectivités, missions auprès de différents bénéficiaires, mais aussi représentatif du Service Civique à l'international. Il manque en effet un jeune en mission de Service Civique à l'international ; un système de visioconférence pourrait être envisagé. Mais la réciprocité est évidemment très importante et c'est pour cela que M. MALANLE est présent aujourd'hui dans le collège des volontaires. Ce n'est pas un hasard. L'Agence souhaite vraiment conserver cet aspect au sein du collège des volontaires, renouvelé annuellement.

Corentin POIRIER de l'UNML revient sur le point 5 de l'ordre du jour et aborde la question initialement posée des réunions techniques qui découlent du Comité stratégique. Il félicite dans un premier temps l'Agence et la Présidente d'avoir pris en compte leurs préconisations telles qu'elles ont été proposées

dans le cadre de la plateforme interassociative du Service Civique et notamment au sujet de la préoccupation qui est la leur de dire que le Comité stratégique doit traiter des sujets stratégiques et éminemment politiques. À titre d'exemple, il dit qu'ils avaient choisi pour le réseau des Missions Locales que ce soit à l'avenir les élus qui les représentent au sein du Comité Stratégique, de ce fait, cela leur paraît important qu'ils soient sur des niveaux de discussion qui relèvent bien d'un élu. En ce qui concerne les réunions techniques, 3 sujets lui paraissent essentiels pour la communauté du Service Civique, mais peut-être trop techniques pour être abordés dans le cadre du Comité stratégique. Il s'agit d'une liste de départ qui convient d'être complétée par tout à chacun :

-le compte engagement citoyen qui accorde un certain nombre de droits à destination des volontaires, il y a eu jusqu'ici un certain nombre d'obstacles, mais il s'agit d'un sujet technique qu'ils pourraient aborder tous ensemble ;

-la question des RGPD qui impacte leurs structures, ils ont déjà interpellé l'Agence à ce sujet par le passé, il demande quelles sont les préconisations et comment collectivement ils peuvent réfléchir à faire en sorte que leurs organisations soient bien dans le respect des règles imposées par le RGPD ;

-la question de l'extranet Elisa qui est un sujet éminemment technique également. Mis en place en 2013-2014, on leur avait annoncé une phase 2 de la dématérialisation qui devait venir assez rapidement, ce qui n'a pas totalement eu lieu à sa connaissance puisqu'ils sont toujours sur une semi-dématérialisation, ils impriment toujours les documents pour les envoyer. Le sujet Elisa concerne leurs organisations et pourrait être abordé dans le cadre des réunions techniques.

La Présidente est consciente de l'importance de ce sujet. Concernant le compte engagement citoyen, il lui semble qu'il pourrait être davantage valorisé auprès des jeunes, et des tuteurs également. Elle prend note de tous ces éléments et signale que les membres peuvent encore adresser des propositions par mail.

Pour conclure sur le budget, Jean-Benoît DUJOL propose une réunion à la fin du mois avec la plateforme interassociative, qui sera représentative du Comité stratégique, l'Agence et la DJEPVA ; ils travailleront sur les sous-jacents budgétaires sur la base d'éléments rétrospectifs des trois dernières années.

La Présidente demande aux membres de la plateforme interassociative de se concerter avec tous les acteurs, pour porter un discours représentatif de l'ensemble.

Anne-Claire DEVOGE apporte un petit complément concernant la liste des sujets techniques : ils pourraient y ajouter le sujet des contrôles des structures. Dans une dimension d'alimentation des orientations du Comité stratégique cela peut être un sujet de travail d'un Comité technique.

Pierre CATALAN indique que la Croix Rouge n'est pas impliquée dans le Service Civique de réciprocité, mais ils ont été contactés plusieurs fois par France Volontaires pour s'impliquer et cela les intéresse. Ce qui pose énormément de questions budgétaires, d'accueil, de suivi, etc., dans des conditions qui sont financièrement moins évidentes que pour les structures d'accueil des volontaires du Corps Européen de Solidarité, par exemple. Cela pourrait donc faire aussi l'objet d'un groupe de travail, il faudrait qu'un expert du sujet puisse coordonner le groupe, toujours est-il que cela intéresserait beaucoup la Croix Rouge de participer compte tenu du grand réseau que forme la Croix Rouge et le Comité International de la Croix Rouge.

La Présidente en prend note ; il s'agit selon elle davantage d'un groupe de travail que d'un sujet relevant d'un Comité technique.

Sandra SCHMIDT de l'OFAJ énumère un certain nombre d'autres sujets : préparation au projet d'avenir, valorisation du Service Civique, instruction de tout cela dans Parcoursup, etc.

La Présidente note toutes les thématiques et reviendra vers les membres sur ce point après concertation en interne. Il faut sérier les thèmes relevant du comité technique, de groupes de travail ou de sujets « de droit » du Comité stratégique.

Michel TARRAN du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères rebondit sur la proposition, car son ministère est prioritairement intéressé par la question du volontariat de réciprocité ; il participera donc volontiers à ce groupe de travail. Il profite de cette prise de parole pour informer l'ensemble des membres du Comité stratégique que dans le cadre du Volontariat Solidarité Internationale dont le MEAE

a la responsabilité, une possibilité d'accueil du VSI en réciprocité va s'ouvrir. Cela n'est pas possible jusqu'à présent. Ce point est inscrit dans le projet de loi « le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales » qui sera présentée au Conseil des ministres le 11 mars et qui devrait être adoptée par le Parlement d'ici la fin de l'année. Jusqu'à présent, les seuls volontaires en réciprocité accueillis en France l'étaient dans le cadre du Service Civique qui a été novateur de ce point de vue là et il en profite pour en féliciter l'Agence. Cela concerne 2 % des engagés du Service Civique, mais à l'échelle de 140 000 jeunes, ce nombre est important même si parmi ces 2 % à l'international, proportionnellement peu sont en réciprocité. Même si ces chiffres sont symboliques, le témoignage d'Essohanam MALANLE rappelle toute la valeur de ce symbole de l'accueil en France de volontaires en réciprocité dans le cadre du Service Civique dès à présent, et dans le cadre du VSI à partir de l'année prochaine.

**Point sur les travaux du groupe de travail « Obligation de formation des 16-18 ans » - Unis Cité et UNML**

La Présidente donne la parole à Corentin POIRIER d'UNML qui pilote en binôme avec Marie TRELLE-KANE, Présidente d'Unis Cité, ce groupe de travail « Obligation de formation des 16-18 ans et impact sur le Service Civique ».

Corentin POIRIER commence par un retour rapide sur les origines de cette mesure et en quoi cela a un rapport avec leurs travaux. L'obligation de formation est une mesure qui a été mise en place dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté annoncée par le Président de la République en septembre 2018 et qui s'inscrit également dans la loi pour une École de la confiance de juillet 2019. Concrètement, cette obligation de formation prend la suite de l'obligation scolaire qui va jusqu'à 16 ans, il s'agit non pas d'une obligation qui s'adresse aux jeunes, mais une obligation des pouvoirs publics d'apporter des solutions en termes de formation aux jeunes qui en font la demande entre 16 et 18 ans. Au-delà de l'obligation de formation, il y a une obligation de solution : parmi les solutions retenues, il y a le retour en formation initiale au sein de l'Éducation nationale, toutes les formations professionnelles dans le cadre des plans régionaux de développement de formation pilotés par les conseils régionaux, l'apprentissage avec différentes méthodes d'accompagnement, et enfin, le Service Civique qui est une des solutions retenues dans le cadre de l'obligation de formation. La mise en œuvre de cette obligation sera portée aux missions locales à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain et un décret d'application devrait paraître à la fin du premier trimestre, précisant un peu les contours, ce qui explique qu'il ne puisse pas, à ce stade, être plus précis. Tout l'enjeu de la mise en place d'un groupe de travail autour de ce sujet, c'est de se dire que finalement, aujourd'hui les équipes en charge de la mission contre la pauvreté n'ont pas arrêté la forme de ce que doit être le Service Civique dans le cadre de l'obligation de formation et eux, acteurs du Service Civique, ont peut-être des propositions à faire sur la forme du Service Civique qui pourra être retenue. Les objectifs de leur groupe de travail sont donc de démultiplier le nombre d'offres de Service Civique ouvertes aux mineurs, car si c'est une orientation possible, il faut encore qu'en face existe un nombre de missions suffisant à leur proposer, d'outiller les structures d'accueil pour accueillir ce public spécifique des jeunes mineurs décrocheurs, car elles ne sont pas forcément expertes en la matière. Pour l'instant, le groupe de travail s'est réuni à deux reprises et se retrouvera encore à deux ou trois autres occasions. Corentin POIRIER en profite pour faire appel à toutes les bonnes volontés, en plus d'Unis Cité et du réseau des Missions Locales : la Ligue de l'enseignement, l'Éducation nationale, le réseau des MJC, mais d'autres acteurs peuvent être tout à fait pertinents sur le sujet et peuvent également les rejoindre. Au stade où ils se trouvent, ils ont identifié 4 axes de travail :

Un état des lieux qui leur a permis de formuler ce qu'est le Service Civique aujourd'hui, formule qui pourrait être à développer dans ce cadre d'obligation de formation ; ils pensent aussi au Service Civique alterné avec un retour en formation initiale de l'Éducation nationale et à toutes les modalités dans ce cadre. Il y a peut-être un cap quantitatif à franchir sur ce sujet, car pour l'instant cela ne concerne qu'un nombre limité de jeunes.

La Présidente fait une incise sur ce sujet pour dire que l'opportunité représentée par le Service Civique est très louée dans le rapport de la députée Sylvie CHARRIÈRE.

Le deuxième axe de travail est le suivant :

Inventer de nouvelles formules, des formules alternées qui pourraient s'appuyer sur un Service Civique

et un apprentissage ou un Service Civique/renforcement autour des savoirs de base, ou encore un Service Civique et une expérience positive de remobilisation. Le troisième axe porte sur des recommandations des associations à destination de la stratégie pauvreté. Si le SC dans ce cadre suscite des envies chez les jeunes, il faudra pouvoir y faire face et débloquer un nombre de missions suffisant. -Un autre axe de travail concerne les préconisations à destination de l'Agence du Service Civique : l'évolution du cadre législatif, notamment la question du volume horaire envisagé dans le cadre du Service Civique, le Service Civique alterné avec l'Éducation nationale a déjà pris la mesure de faire varier le volume horaire. Peut-être que dans le cas d'autres formules alternées dans le cadre de l'obligation de formation, il pourrait être envisagé que les jeunes fassent un peu moins d'heures à condition qu'il y ait à côté un renforcement sur l'accompagnement au projet d'avenir mis en place. Ils ont par ailleurs des demandes plus techniques vis-à-vis de l'Agence du Service Civique : ne pourraient-ils pas avoir un portail qui recense toutes les missions ouvertes aux jeunes mineurs. Il pense notamment à son réseau des Missions Locales est chargée d'accueillir des jeunes et de les orienter vers différentes solutions dont le Service Civique, mais s'ils n'ont pas idée d'où se trouvent les missions de Service Civique ouvertes aux jeunes mineurs, ils se retrouveront face à une réelle difficulté. Pour éviter cela, ils pourraient tous ensemble tenter de recenser toutes les offres ouvertes à ce public.

Enfin, en tant qu'acteurs associatifs, ils ont identifié différents outils, différentes ressources qu'ils pourraient eux aussi produire : il pense à des outils spécifiques à destination des jeunes mineurs qui leur donneraient envie d'accéder au Service Civique, puisque d'après les études qu'ils ont pu mener, tous n'en ont pas forcément envie et c'est aussi une des responsabilités des acteurs de leur donner envie. Il faut aussi trouver le moyen de donner envie aux structures de les accueillir, alors même qu'ils savent qu'un certain nombre d'entre elles sont actuellement réfractaires pour de bonnes ou de mauvaises raisons. Il en profite pour s'adresser à la représentante de l'Éducation nationale, qui est un agrément important sur lequel on compte pour progresser sur cet enjeu de l'accueil des jeunes mineurs. Le groupe de travail est disposé à définir des outils pratiques par exemple un catalogue des bonnes pratiques issu de ce qui se fait déjà ; ils sont notamment très intéressés d'entendre l'expérience de l'AFEV qui a mis en place en Rhône-Alpes une sorte de formule alternée autour du Service Civique et de l'apprentissage et pourrait rejoindre également les travaux de l'Agence autour des outils de valorisation autour des compétences que ce soit avec Article 1 ou Rectec. Il invite les intéressés à rejoindre le groupe de travail pour les deux prochaines dates, le 16 mars après-midi dans les locaux de l'UNML où ils mettront en place un temps d'échange autour des bonnes pratiques des uns et des autres, ainsi que le 6 avril.

La Présidente remercie Corentin POIRIER et sollicite des réactions ou questions.

Olivier RONAN-RIVAT, directeur général de l'UNIJ, Union Nationale de l'Information Jeunesse, est interpellé par le sujet. L'UNIJ fait lui aussi partie du groupe de travail et le collègue qui le représente dans celui-ci a pu lui faire remonter un certain nombre de notions. Sa réflexion porte sur le fond : tout à l'heure, Pierre CATALAN de la Croix Rouge parlait des fondamentaux du Service Civique, quand il voit les travaux de réflexion qui ont eu lieu, on pourrait craindre un éloignement des fondamentaux du Service Civique qui n'est plus un objet d'éducation, mais d'insertion. Il lui semble que l'idée est bonne de réfléchir sur la manière dont des mineurs peuvent s'engager car c'est fondamental. Mais il y a déjà objectifs et des acteurs autour de la table qui ont des dispositifs associatifs, coopératifs qui permettent aux jeunes de s'engager collectivement dans des projets d'intérêt général, et peut-être que cela mériterait de poser la question de s'il ne faudrait pas inventer autre chose que le Service Civique pour ces mineurs sans formation. Quand il entend parler d'apprentissage ou d'alternance/Service Civique, cela le choque sémantiquement. Un jeune n'est pas seulement un bon élève ou un jeune en insertion et en formation, il y a selon lui une vraie réflexion à engager sur le sujet. Il vaudrait mieux parler du Service Civique et de ce qu'il est aujourd'hui plutôt qu'essayer de le « tordre » pour le faire rentrer dans un dispositif pour les mineurs.

Selon la Présidente, il est essentiel de ne pas perdre de vue la dimension de l'engagement. Il lui semble que dans les dispositifs alternés, on trouve une approche holistique du jeune : il est en partie en Service Civique avec des missions réelles d'engagement, et en parallèle ils l'aident à s'insérer. Mais elle ressent bien la vigilance qu'il y a à développer pour qu'on ne s'éloigne pas de l'aspect engagement.

Olivier RONAN-RIVAT précise que les jeunes mineurs ne sont pas que décrocheurs.

La Présidente répond que c'est justement pour cette raison qu'ils proposent à ces jeunes d'être en Service Civique.

Olivier RONAN-RIVAT explique que le fait de proposer un Service Civique aux jeunes mineurs lui va très bien, c'est le fait d'en faire un dispositif soutenu dans une démarche d'insertion que d'engagement.

La Présidente reconnaît qu'il s'agit d'une question fondamentale liée à l'ADN et à la philosophie du Service Civique, aujourd'hui plus que jamais.

Marie TRELLE-KANE souhaite réagir sur le fait que le Service Civique est ouvert par la loi aux 16-25 ans, il est donc ouvert aux mineurs, cela ne peut donc pas faire l'objet d'un débat. Selon elle, il ne faut pas cataloguer les choses : il y a dans les jeunes ceux qui s'engagent, ceux qui s'insèrent. Par définition, le jeune se cherche de manière plus ou moins prononcée selon le profil. La vraie question à se poser reste celle de l'accessibilité, autrement dit comment rendre le Service Civique plus accessible à de jeunes mineurs. Que ce soient des jeunes qui ont décroché ou bien à des jeunes qui ont décroché depuis longtemps, devenus majeurs et en grande difficulté d'insertion, la question reste la même, c'est-à-dire comment faire pour que ces jeunes-là aient accès au Service Civique. Il faudra également se pencher sur les jeunes en situation de handicap, etc. Le sujet dépasse les mineurs et dépasse les mineurs décrocheurs. Se pose également la question de renforcer l'intégration du Service Civique dans les parcours. Par 10 ans d'expérience, ils savent bien que pour tous les jeunes, malgré la différence de leurs profils, chacun prend le Service Civique différemment dans son parcours : cela peut être une étape de reconstruction après un échec, une étape de pause pour réfléchir à son projet ou juste une étape, etc. L'engagement veut tout et rien dire, ce qui a fait naître Unis Cité puis le Service Civique, c'est que l'engagement était avant cela très élitiste. Dans les études de l'époque, les jeunes engagés présents dans les statistiques étaient souvent diplômés voire très diplômés. Si le Service Civique n'est pris que sous l'angle de l'engagement, ils peuvent exclure sans le vouloir des jeunes qui viendraient avec une autre approche, pour d'autres raisons. Si un jeune s'engage pour l'argent – ou pour toute autre raison personnelle –, si c'est son accroche de départ, ce n'est pas un problème, le fait est qu'à la sortie du Service Civique, ce même jeune se sent utile, plus engagé, et s'insère mieux dans la vie professionnelle. Leur sujet n'est pas de changer de paradigme en disant « c'est un dispositif d'engagement » ou bien « c'est un dispositif d'insertion », le sujet est de voir que le dispositif peut être utile pour permettre à ces jeunes de rebondir, il faut veiller à comment ils présentent les choses et quels termes ils emploient pour rendre la chose plus accessible à ces jeunes-là. Ils doivent aussi se demander comment ils doivent faire pour renforcer encore l'intégration du Service Civique dans le parcours des jeunes et les aider à rebondir ou à reprendre leur formation initiale quand ils en ont encore l'âge, par exemple. Unis Cité est très sensible à ces questions d'accessibilité et d'intégration de jeunes très éloignés que son association traite avec un vocable différent que celui de l'engagement. Marie TRELLE-KANE insiste sur le fait qu'ils doivent faire attention à ce qu'ils disent pour ne pas en faire un dispositif d'insertion, en revanche, le fait est qu'à la sortie, le Service Civique est extrêmement utile pour tous les jeunes même si c'est plus une évidence pour certains jeunes au départ plus en difficulté ou pour lesquels le Service Civique est moins accessible. Pour elle, il est très important de ne pas cataloguer, et de faire attention à ce qui est dit collectivement mais aussi à ce qui est réellement fait.

Pour Véronique BUSSON, il y a une vraie question des politiques publiques : le Service Civique devient-il une sorte « couteau suisse » ? À l'autre extrémité, il y a le cas des Master 2 qui ne trouvent pas de travail, c'est une réalité du marché de l'emploi, de jeunes diplômés se tournent aussi aujourd'hui vers le Service Civique, le raisonnement peut être le même. La question ne se pose pas en termes de démarche du jeune, mais en termes de politiques publiques, c'est cela qui selon elle doit les interpeller. Dans ce cadre, l'avantage est que le Service Civique est reconnu dans ses vertus de déclencheur. Une des préoccupations qu'elle avait déjà formulée au moment de la question du Service Civique alterné pour les jeunes en situation de décrochage scolaire, est qu'*a priori*, la règle veut qu'un jeune ne fasse qu'un Service Civique, ce qui signifie qu'à 16 ans, un jeune dans une situation complexe et difficile va se voir proposer un Service Civique en parallèle à des dispositifs mis en place par des établissements scolaires ou autres, il s'agit alors d'un Service Civique particulier et cela veut dire qu'à 17 ans, ce jeune-là aura « grillé » la possibilité de faire un Service Civique dont il aurait peut-être eu envie et besoin plus tard dans son parcours, en pleine capacité de choix et d'engagement, même si à n'importe quel âge le Service Civique va venir influencer son parcours – comme beaucoup d'autres choix dans la vie qui peuvent déclencher des envies de reprendre quelque chose et de se réinvestir.

Sylvain WASERMAN intervient concernant cette liste de possibilités offertes aux jeunes de 16-18 ans. Le Service Civique ne deviendra pas un dispositif d'insertion car il est avant tout une chance exceptionnelle pour le jeune. C'est donc une opportunité forte que le SC figure dans la liste des mesures de formation prises en compte dans le paragraphe portant sur l'obligation de formation dans la loi Pour une école de la confiance. Il aurait manqué à tous. La même question s'est posée aux députés au sujet de l'apprentissage qui aurait pu apparaître comme une voie sans issue alors qu'il est une voie d'excellence. Le Service Civique est une expérience d'excellence pour le jeune et il est très bien qu'il soit proposé aux jeunes au même titre que d'autres solutions.

La Présidente insiste pour finir sur le fait que leur responsabilité collective est de tirer le meilleur de tous les points d'attention qui ont été mentionnés. Pour répondre à l'intervention de Véronique BUSSON, la Présidente lui signifie que faire son Service Civique à 16 ans reste une chance et qu'il n'y a pas un bon et un mauvais Service Civique. En revanche, il est essentiel selon elle que la dimension d'engagement au sens de « donner du temps pour une cause au service de la cohésion nationale et de l'intérêt général » soit la philosophie retenue dans toutes les missions.

Claire THOURY pense qu'il y a un travail assez important à faire sur la logique de parcours. Le Service Civique n'est pas le seul espace d'engagement possible, mais si un jeune fait un Service Civique à 16 ou 17 ans, pour elle, il n'a pas « grillé sa cartouche », au contraire si ça peut lui permettre de s'insérer ou de se réinsérer, c'est une bonne chose. Le travail qui reste cependant à faire à ce sujet est de montrer au jeune tous les espaces d'engagement possible par la suite, que ce soit le Corps Européen de Solidarité, les espaces de bénévolat, etc. Quelque chose est à creuser dans les chantiers à venir sur l'inscription du Service Civique dans les parcours d'engagement et ensuite.

La Présidente remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et propose de clôturer cette session du 44<sup>e</sup> Comité Stratégique.

*La séance est levée à 13 heures 03.*